

Rapport de Gestion 2018

Fondation de prévoyance **ASMAC** | Kollerweg 32 | Case postale 389 | CH-3000 Berne 6

La Fondation de prévoyance ASMAC est
membre depuis le 1er janvier 2008



Ethos - une fondation créée par des caisses de pensions - s'engage en faveur d'une économie durable. Par cet engagement, Ethos veut contribuer à la prise en compte des principes du développement durable et des règles de bonne gouvernance dans les activités d'investissement. Ethos a également pour objectif de promouvoir un environnement socio-économique stable et prospère au bénéfice de la société civile dans son ensemble et qui préserve les intérêts des générations futures.

Table des matières

Chiffres-clés	4
Préface	6
Compte annuel 2018	8
Annexe	11
1. Bases et organisation	11
2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes	14
3. Nature de l'application du but	17
4. Principes d'évaluation et de rapports financiers, continuité	19
5. Risques actuariels / Couverture des risques / Taux de couverture	21
6. Explications relatives aux placements de fortune et au résultat net des placements de fortune	26
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	38
8. Exigences de l'autorité de surveillance	39
9. Autres informations relatives à la situation financière	39
10. Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan	40
Appendice 1 / Employeurs affiliés	41
Appendice 2 / Attestation de l'Expert	51
Appendice 3 / Rapport de l'organe de révision	52

Chiffres-clés

Structure de l'institution de prévoyance

Fondation/Siège	1983 / Berne
Structure juridique	Fondation
Couverture du risque	autonome
Prévoyance vieillesse	Primauté des cotisations
Prévoyance risque	Primauté des prestations

Données actuarielles

	2018	2017
Base technique	LPP 2015 Table générationnelle	LPP 2015 Table générationnelle
Taux d'intérêt technique p.a.	2,00 %	2,00 %
Taux de conversion à l'âge de retraite ordinaire	6,15 %	6,25 %
Intérêt du capital épargne vieillesse (part obligatoire – LPP minimale)	3,00 %	1,25 %
Intérêt du capital épargne vieillesse (part sur-obligatoire)	3,00 %	1,25 %
Taux de couverture – selon art. 44 OPP 2	107,10 %	113,00 %
Taux de couverture – porteur de risque (économique)	107,60 %	116,99 %
Assuré(e)s actif(ve)s	21 424	21 014
Bénéficiaires de rentes	716	679
Comptes de libre passage	3 740	3 505
Charges administratives moyennes par dossier d'assuré en francs suisses	94	111
	en milliers de CHF	en milliers de CHF
Capital de prévoyance assuré(e)s actif(ve)s (avoirs épargne)	1 922 250	1 851 527
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes (capital de couverture)	369 436	335 462
Provisions techniques	69 000	97 860

Compte annuel en milliers de francs suisses

Bilan

Actifs	2018	2017
Placements de fortune	2 534 171	2 584 498
Compte de régularisation actif	1 299	1 849
Actifs des contrats d'assurance	0	0
Total actifs	2 535 471	2 586 348
Passifs	2018	2017
Dettes	6 772	3 512
Compte de régularisation passif	92	98
Réserves de cotisations des employeurs	1 458	1 398
Provisions non techniques	0	0
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	2 360 686	2 284 849
Réserve de fluctuation de valeur	166 462	284 000
Capital de la Fondation, fonds libres (+) / découvert (-)	0	12 491
Total passifs	2 535 471	2 586 348

Compte d'exploitation

Activité d'assurance	2018	2017
Apport provenant de cotisations et de prestations d'entrée	346 615	347 102
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	- 294 703	- 248 978
Dissolution (+) / Constitution (-) capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	- 75 898	- 254 484
Produits provenant de prestations d'assurance	137	136
Charges d'assurance	- 1 468	- 1 378
Résultat de l'activité d'assurance	- 25 316	- 157 601
Activité de fortune	2018	2017
Résultat des placements de fortune	- 102 495	227 861
Dissolution (+) / Constitution (-) de provisions non techniques	0	0
Autres produits	228	493
Autres charges	- 15	- 2
Charges administratives	- 2 431	- 2 797
Excédent des produits / charge avant dissolution / constitution de la réserve de fluctuation de valeur	- 130 029	67 953
Dissolution (+) / Constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur	117 538	- 55 463
Excédent des produits (+) / Excédent des charges (-)	- 12 491	12 490

«Les hommes sages ne restent point oisifs à gémir sur leurs disgrâces, mais cherchent courageusement à réparer leurs malheurs.»

(William Shakespeare)

Rétrospective

Après l'exercice annuel 2017 fructueux, la Fondation de prévoyance ASMAC porte un regard rétrospectif sur une année de placement 2018 difficile, ce que reflète le taux de couverture de 107,1 pour cent (année précédente 113 pour cent). L'incertitude par rapport au Brexit, la guerre commerciale menée entre les Etats-Unis et la Chine ainsi que la politique de taux d'intérêts des banques centrales, ont influencé la volatilité des marchés de placement, ce qui a par conséquent eu un effet négatif sur la performance des placements de fortune. La Fondation de prévoyance ASMAC a clôturé l'exercice annuel au 31 décembre 2018 avec une performance négative de 3,66 pour cent. La perte provenant de l'année 2018 a pu être amortie grâce à la réserve de fluctuation de valeur entièrement constituée. Heureusement et malgré le résultat négatif, les capitaux épargne vieillesse ont pu être dotés d'un intérêt de trois pour cent pour l'année 2018, ceci grâce aux provisions pour les améliorations de prestations constituées au 31 décembre 2017.

Lors de l'exercice annuel passé également, la Fondation de prévoyance ASMAC a accordé une grande importance au fait de maintenir les frais à un niveau bas. Les frais administratifs par dossier d'assuré(e)s se situent, avec CHF 94, à CHF 17 au-dessous de la valeur de l'année précédente. Les frais de gestion de fortune moyens des Caisses de pensions en Suisse s'élèvent environ à 0,48 pour cent du placement de la fortune. Est d'autant plus remarquable le fait que les frais de gestion de fortune de la Fondation de prévoyance ASMAC se situent à 0,07 pour cent, ceci principalement parce que l'Asset Management est effectué à l'interne et qu'il n'est attribué aucun mandat externe.

L'introduction en 2017 d'un nouveau logiciel de gestion nous a conduit à faire effectuer une révision du système informatique, inclus un test d'intrusion externe (Hacking). Par la réalisation des recommandations découlant du rapport de révision, nous pouvons affirmer que la sécurité des réseaux d'informations de la Fondation de prévoyance ASMAC se situe à un niveau élevé.

L'exercice annuel 2018 a apporté des changements au niveau personnel. Après plus de 21 ans d'activité fructueuse au sein de la Fondation de prévoyance ASMAC, Peter Scotton a décidé de réduire son engagement et de remettre la direction de l'agence, ceci à partir du 1er juillet 2018. Christoph Rytz a été nommé par le Conseil de fondation en tant que son successeur. Par la nomination de Christoph Rytz, exerçant une activité au sein de la Fondation de prévoyance ASMAC depuis le 1er février 2000, le Conseil de fondation a misé la carte de la «continuité». En tant que Responsable de caisse de pension avec diplôme fédéral, il dispose des qualifications requises et a, de plus, une grande expérience dans le domaine de la direction, ayant œuvré en tant que responsable depuis de nombreuses années au sein de la gestion des assuré(e)s. Fabrice Emmenegger est le nouveau Responsable de la gestion des assuré(e)s depuis le 1er octobre 2018.

Lors des trois séances du Conseil de fondation en 2018, le Conseil de fondation s'est penché entre autre sur la stratégie de placement actuelle ainsi que l'éthique et la durabilité des placements de fortune. Le Conseil de fondation est d'avis qu'il n'y a pas lieu de faire l'impasse sur les problèmes sociaux et l'investissement durable dans le cadre de la stratégie de placement, mais ceci sans que ce soit à charge d'un rendement positif continu. Il a été décidé dans un premier temps que la stratégie de placement serait examinée conjointement avec un conseiller externe en 2019 et, si nécessaire, adaptée. En outre, le Conseil de fondation a décidé que les capitaux d'épargne vieillesse seraient dotés d'un intérêt de 1,25 pour cent pour l'exercice annuel 2019 (0,25 points de pourcentage au-dessus de l'intérêt minimal LPP) et que la prime de risque serait maintenue à 1,2 pour cent.

Situation actuelle et perspective

Heureusement, et ceci fidèlement à la citation de Shakespeare, les marchés financiers se sont à nouveau rétablis au cours des cinq premiers mois de l'année 2019 et les pertes de l'année dernière sont déjà entièrement compensées. La performance se monte à 6,57 pour cent à fin mai.

Au 1er janvier respectivement au 1er février 2019 a été mis en service le nouveau portail en ligne «SPi Online». Par la mise à disposition de ce portail, les employeurs ont la possibilité d'annoncer en ligne toutes les mutations. Les personnes assurées ont accès à leurs données personnelles et peuvent effectuer diverses simulations; elles peuvent générer leur fiche d'assurance actuelle et en ont ainsi un aperçu.

Les discussions en cours actuellement quant à la stabilisation de l'AVS (AVS 21) et la révision de la LPP sont suivies intensivement. De possibles décisions au niveau fédéral seront prises en considération en rapport avec la révision périodique des règlements de la Fondation de prévoyance ASMAC.

Merci, c'est que ce que nous voulons dire à toutes les personnes qui se sont engagées pour le bien de la Fondation et pour les intérêts des personnes assurées. Et nous adressons particulièrement un merci aux collaboratrices et collaborateurs de la Fondation ainsi qu'aux membres du Conseil de fondation. Il ne va pas de soi qu'on puisse, ceci à tous les niveaux et rétrospectivement, jouir d'une collaboration de longue date. Nous remercions les assuré(e)s actif(ve)s, les bénéficiaires de rentes ainsi que les employeurs affiliés de la confiance accordée au Conseil de fondation et à l'agence.

Berne, 13 juin 2019

Primus Schlegel, lic. ès. sc. HSG
Président

Christoph Rytz
Directeur de l'agence

Compte annuel 2018

Bilan au 31 décembre en francs suisses

Actifs	Annexe	2018	2017
Liquidités, placements à terme fixe		647 632 339	610 518 937
Créances	7.1	6 356 524	6 401 823
Placements auprès de l'employeur	6.11	32 365 279	33 049 870
Titres		1 512 022 153	1 614 506 301
dont en obligations Suisse		281 599 325	254 716 606
dont en obligations étrangères		113 896 478	125 439 669
dont en actions Suisse		542 409 656	610 109 526
dont en actions étrangères		477 641 173	523 019 501
dont en matières premières (Commodities)		22 950 891	24 924 148
dont en fonds de placements immobiliers et participations		73 524 630	76 296 850
Prêts hypothécaires		25 675 775	19 376 000
Biens immobiliers et immobilisations		310 119 381	300 645 215
A Placements de fortune	6.5	2 534 171 451	2 584 498 145
B Compte de régularisation actif	7.2	1 299 227	1 849 484
C Actifs provenant de contrats d'assurance		0	0
Total actifs		2 535 470 678	2 586 347 629
<hr/>			
Passifs	Annexe	2018	2017
Autres dettes	7.3	6 772 431	3 511 779
D Dettes		6 772 431	3 511 779
E Compte de régularisation passif	7.4	92 139	98 432
F Réserves de cotisations d'employeurs	6.11	1 457 944	1 397 944
G Provisions non techniques		0	0
Capital de prévoyance des assuré(e)s actif(ve)s	5.2	1 922 250 452	1 851 526 614
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.4	369 436 037	335 462 311
Passifs provenant des contrats d'assurance		0	0
Provisions techniques	5.5	69 000 000	97 860 000
H Capitaux de prévoyance et provisions techniques		2 360 686 489	2 284 848 925
I Réserve de fluctuation de valeur	6.4	166 461 675	284 000 000
J Capital de la Fondation, fonds libres (+) / découvert (-)			
Situation en début de période		12 490 549	277
Z Excédent produits (+) / Excédent charges (-)		- 12 490 549	12 490 272
Situation en fin de période		0	12 490 549
Total passifs		2 535 470 678	2 586 347 629

Compte d'exploitation au 31 décembre en francs suisses

Activité d'assurance	Annexe	2018	2017
Cotisations d'employé(e)s		115 416 443	112 756 870
dont cotisations d'épargne		105 978 451	103 546 823
dont cotisations de risque		9 437 992	9 210 047
Cotisations des employeurs		136 752 962	133 662 222
dont cotisations d'épargne		125 852 437	123 029 083
dont cotisations de risque		10 900 526	10 633 139
Cotisations de tiers		655	2 401
Apports uniques et sommes de rachats		17 580 518	17 675 302
Apports dans la réserve de cotisations d'employeurs		60 000	185 315
K Cotisations réglementaires et autres / Apports		269 810 578	264 282 109
Apports de libre passage		74 554 496	79 908 931
Apports en cas de reprises d'effectifs d'assuré(e)s		0	0
Remboursements versements anticipés EPL / Divorce		2 250 268	2 911 122
L Prestations d'entrée		76 804 764	82 820 052
K-L Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		346 615 342	347 102 162
Rentes vieillesse		- 10 479 895	- 8 911 833
Rentes survivants		- 3 590 255	- 3 179 743
Rentes invalidité		- 6 506 064	- 5 568 419
Autres prestations réglementaires		0	0
Prestations en capital à la retraite		- 12 635 191	- 6 502 058
Prestations en capital lors de décès et d'invalidité		- 206 021	- 47 108
M Prestations réglementaires		- 33 417 427	- 24 209 161
N Prestations extra-réglementaires		- 1 779	- 10 255
Prestations de libre passage lors de sortie		- 254 780 037	- 217 186 199
Transfert de ressources complémentaires lors d'une sortie collective		0	0
Versements anticipés EPL / Divorce		- 6 504 098	- 7 572 298
O Prestations de sortie		- 261 284 134	- 224 758 498
M-O Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		- 294 703 339	- 248 977 913
Dissolution (+) / Constitution (-) capital de prévoyance assuré(e)s actif(ve)s		- 18 162 389	- 71 830 414
Dissolution (+) / Constitution (-) capital de prévoyance bénéficiaires de rentes		- 33 973 726	- 22 466 098
Dissolution (+) / Constitution (-) des provisions techniques		28 860 000	- 58 161 161
Intérêt du capital épargne		- 52 561 449	- 101 841 187
Dissolution (+) / Constitution (-) de réserves de cotisations employeurs		- 60 000	- 185 315
P/Q Dissolution (+) / Constitution (-) capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		- 75 897 564	- 254 484 175

Compte d'exploitation au 31 décembre en francs suisses

	Annexe	2018	2017
Rentes et prestations en capital		132 519	102 652
Autres prestations d'assurance		0	0
Parts aux excédents provenant d'assurances		4 873	33 510
R Produits provenant de prestations d'assurance		137 393	136 162
Primes d'assurance		- 295 491	- 258 570
Prime de risque		- 295 491	- 258 570
Cotisations au Fonds de garantie		- 1 172 505	- 1 119 017
S Charges d'assurance		-1 467 996	- 1 377 587
K-S Résultat de l'activité d'assurance		- 25 316 164	- 157 601 351
Activité de fortune			
	Annexe	2018	2017
Produit liquidités, placements de dépôts à terme fixe	6.9.1	- 3 999 251	- 14 221 583
Produit obligations Suisse	6.9.2	128 898	923 359
Produit obligations étrangères	6.9.3	1 681 541	2 814 604
Produit actions Suisse	6.9.4	- 66 985 444	123 936 804
Produit actions étrangères	6.9.5	- 27 530 280	104 853 867
Produit matières premières (Commodities)	6.9.6	- 9 540 214	- 928 627
Produit fonds de placements immobiliers et participations	6.9.7	- 2 768 702	4 536 209
Produit prêts hypothécaires	6.9.8	255 566	205 139
Produit biens immobiliers et immobilisations	6.9.9	9 266 333	8 307 119
Autres intérêts et frais	6.9.10	- 1 196 466	- 686 892
Frais administratifs relatifs aux placements de fortune	6.9.11	- 1 806 803	- 1 878 812
T Résultat provenant de placements de fortune		- 102 494 823	227 861 187
U Dissolution (+) / Constitution (-) de provisions non techniques		0	0
V Autres produits	7.5	228 242	492 892
W Autres dépenses	7.6	- 15 153	- 2 070
Administration générale		- 2 365 260	- 2 721 016
Organe de révision et Expert en prévoyance professionnelle		- 43 405	- 64 289
Autorité de surveillance		- 22 311	- 11 992
X Charges administratives	7.7	- 2 430 976	- 2 797 297
K-X Excédent des produits / charges avant dissolution / constitution de la réserve de fluctuation de valeur		- 130 028 874	67 953 361
Y Dissolution (+) / Constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur		117 538 325	- 55 463 089
Z Excédent produits (+) / Excédent charges (-)		- 12 490 549	12 490 272

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Fondation de prévoyance ASMAC revêt la forme juridique d'une fondation. Elle a pour but d'assurer, en tant que fondation commune, la prévoyance professionnelle dans le cadre de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de ses dispositions d'exécution, pour les médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique, d'autres médecins employé(e)s ainsi que pour d'autres personnes de formation universitaire durant la période de formation complémentaire, les employé(e)s de l'ASMAC, de ses sections et organisations, contre les risques économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. Elle peut dépasser les prestations minimales prévues par la LPP.

La Fondation peut assurer exceptionnellement la prévoyance professionnelle pour du personnel sans formation universitaire, employé auprès d'employeurs affiliés ou pour lequel l'employeur affilié effectue le décompte des cotisations d'assurance sociale, dans la mesure où son activité est en rapport étroit avec le domaine d'activité des médecins-assistant(e)s ou chef(fe)s de clinique ou d'autres personnes de formation universitaire.

L'affiliation des employeurs est conclue par écrit, sur la base de conventions d'adhésion.

1.2 Inscription LPP et Fonds de garantie

La Fondation est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle du canton de Berne sous le numéro BE.0467 et est soumise à l'autorité de surveillance compétente. Elle est affiliée au Fonds de garantie LPP.

1.3 Déclaration de l'Acte de fondation et règlements

Acte de fondation du	6 juin 1983
révisé le	21 novembre 2000
Règlement de fondation du	1er janvier 2017
Règlement de liquidation partielle du	1er janvier 2016
Règlement de provisions du	18 novembre 2015
Règlement d'organisation du	1er janvier 2016
Règlement de placements du	29 novembre 2018
Règlement du comité pour les questions de prestations du	1er janvier 2013
Directives pour l'octroi de prêts hypothécaires du	1er juillet 2016
Directives pour l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle du	1er janvier 2015

1.4 Organe suprême, Direction et droit de signature

Conseil de fondation - Représentante et représentants des employé(e)s

PD Dr med. **Lorenz Büchler**

Médecin-chef Chirurgie de la hanche et du bassin, Hôpital cantonal Aarau, Clinique orthopédique, Tellstrasse 25, 5001 Aarau

- Membre du Service de traitement des cas de prestations

Prof. Dr med. **Urs Eichenberger**, Vice-président

Clinique universitaire Balgrist, Forchstrasse 340, 8008 Zurich

- Membre du Comité chargé des placements
- Signature collective à deux

Dr med. **Lars Frauchiger**

Berner Fusszentrum, Schänzlistrasse 33, 3013 Berne

Lucius Huber, docteur en droit

Case postale, Elisabethenstrasse 15, 4010 Bâle

- Président du Comité chargé des placements
- Membre du Comité chargé des questions juridiques
- Signature collective à deux

Alexandra Janssen MA

Institut Banking et Finance, Université Zurich, Plattenstrasse 32, 8032 Zurich

Dr med. **Hugo Kupferschmidt**, EMBA HSG

Directeur, Tox Info Suisse, 8032 Zurich

- Membre du Service de traitement des cas de prestations
- Membre du Comité chargé des questions juridiques
- Membre du Comité chargé des questions de personnel
- Signature collective à deux

Dr med. **Eric Odenheimer**, MBA HSG

Directeur général/CEO, MERIDIAN AG, Bierigutstrasse 7, 3608 Thoun

Dr med. **Gert Printzen**

ANALYTICA Laboratoires Médicaux SA, Falkenstrasse 14, 8024 Zurich

- Membre du Comité chargé des questions de personnel

Conseil de fondation - Représentants des employeurs

Mario Da Rugna, lic. iur.

Chef du département Personnel et Entreprise Hôpital universitaire Bâle, Hebelstrasse 32, 4031 Bâle

- Président du Comité chargé des questions juridiques

Rolf Curschellas

Directeur RH, Hôpital universitaire de Zurich, Human Resources Management, Schmelzbergstrasse 24, 8091 Zurich

- Membre du Comité chargé des placements

Stéphane Johner

Directeur administratif et financier adjoint, Direction des finances opérationnelles, CHUV, Rue du Bugnon 21, 1011 Lausanne

Daniel Kalberer, lic. rer. publ. HSG

Directeur général, Association des hôpitaux zurichois, Nordstrasse 15, 8006 Zurich

- Membre du Comité chargé des questions de prestations
- Membre du Comité chargé des questions juridiques

Markus Lüdi

Directeur fonction de soutien, Groupement Hôpital de l'île SA, 3010 Berne

- Membre du Service de traitement des cas de prestations

Primus Schlegel, licencié ès sciences HSG, Président

Chef du service du personnel du canton de Saint-Gall, Davidstrasse 35, 9001 Saint-Gall

- Membre du Service de traitement des cas de prestations
- Signature collective à deux

Pascal Scholl, licencié ès sciences politiques

Représentant de l'hôpital cantonal Aarau SA, de l'hôpital cantonal Baden SA et des Services psychiatriques Aargau SA

- Président du Comité chargé des questions de personnel
- Membre du Comité chargé des placements

Andreas Woodtli

Directeur des Services du Personnel, Hôpitaux de Soleure SA, Schössliweg 2-6, 4500 Soleure

La durée du mandat du Conseil de fondation est de respectivement quatre ans. Le mandat actuel dure du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2020.

Direction

Christoph Rytz, Directeur de l'agence (du 1er juillet 2018)

- Signature collective à deux

Peter Scotton, Directeur de l'agence (jusqu'au 30 juin 2018)

- Signature collective à deux

Martin Ammann, Directeur suppléant de l'agence

- Signature collective à deux

Brian Keith Zuckweiler, Asset Manager

- Signature collective à deux

1.5 Experts, Organe de révision, Conseiller(ère)s, Autorité de surveillance**DEPREZ Experten SA**

Neustadtgasse 7, 8001 Zurich

Christoph Furrer, Expert agréé en prévoyance professionnelle

BDO SA

Hodlerstrasse 5, 3001 Berne

Matthias Hildebrandt, Réviseur principal

CREDIT SUISSE SA – Global Custodian

Uetlibergstrasse 231, 8070 Zurich

CREDIT SUISSE SA – Investment Controller

Uetlibergstrasse 231, 8070 Zurich

Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF)

Belpstrasse 48, case postale, 3000 Berne 14

1.6 Employeurs affiliés

Peuvent s'affilier à la Fondation:

- les cantons, communes, groupements hospitaliers et autres institutions de droit public employant du personnel médical;
- les hôpitaux et autres instituts de santé publique employant du personnel médical;
- l'ASMAC, ses sections et organisations;
- à titre exceptionnel et avec l'approbation du Conseil de fondation, d'autres institutions et établissements employant du personnel non médical, pour autant qu'ils occupent essentiellement du personnel de formation universitaire en formation continue ou qu'ils assument entièrement ou partiellement les obligations LPP de ce dernier.

Les données détaillées concernant les employeurs affiliés figurent dans l'appendice 1.

2. Membres actifs et bénéficiaires de rente

2.1 Assuré(e)s actif(ve)s

Assuré(e)s actif(ve)s	Hommes	Femmes	Total	Année précédente	Modification
1er janvier 2018	9 226	11 623	20 849	19 556	1 293
Entrées	3 631	5 058	8 689	8 914	- 225
Entrées effectives	2 207	3 018	5 225	5 357	- 132
Entrées changement d'employeur interne	1 424	2 040	3 464	3 557	- 93
Départs au total	- 3 554	- 4 717	- 8 271	- 7 621	- 650
Sorties effectives 1)	- 1 058	- 1 341	- 2 399	- 2 490	91
Sorties changement d'employeur interne	- 2 496	- 3 376	- 5 872	- 5 131	- 741
1er janvier 2019	9 303	11 964	21 267	20 849	418

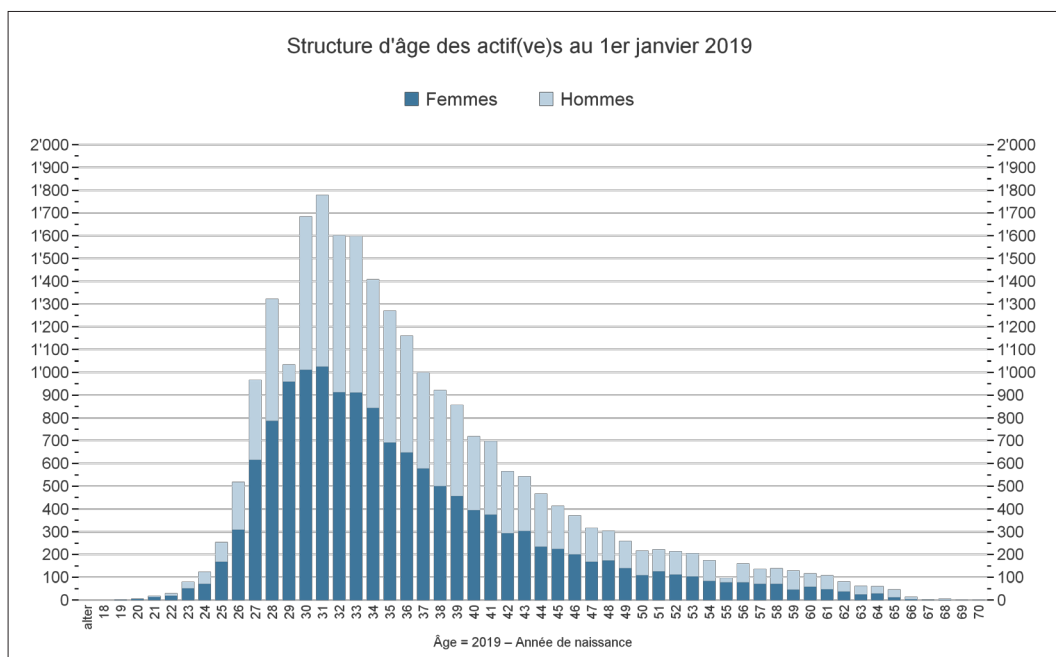
1) Inclus sorties lors de retraite, invalidité et décès

Assurance risque lors d'interruption de travail	Hommes	Femmes	Total	Année précédente	Modification
1er janvier 2018	49	116	165	137	28
Entrées	122	231	353	347	6
Entrées dans l'assurance d'interruption	122	231	353	347	6
Départs au total	- 118	- 243	- 361	- 319	- 42
Sorties	- 30	- 86	- 116	- 319	203
Sorties changement d'employeur interne	- 88	- 157	- 245	0	- 245
1er janvier 2019	53	104	157	165	- 8

Total assuré(e)s actif(ve)s	9 356	12 068	21 424	21 014	410
------------------------------------	--------------	---------------	---------------	---------------	------------

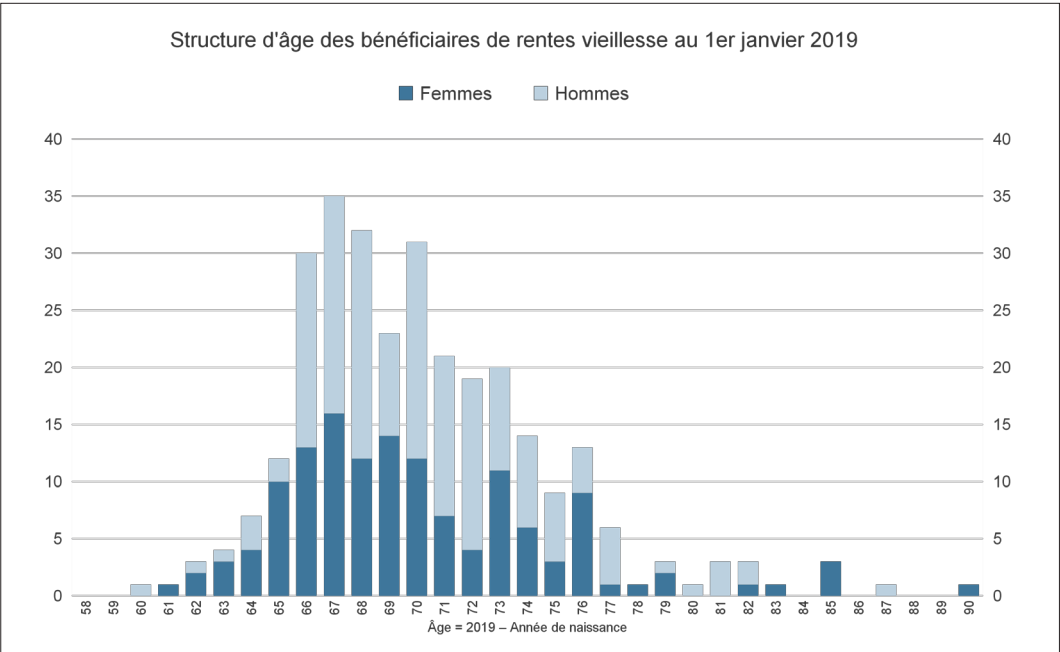
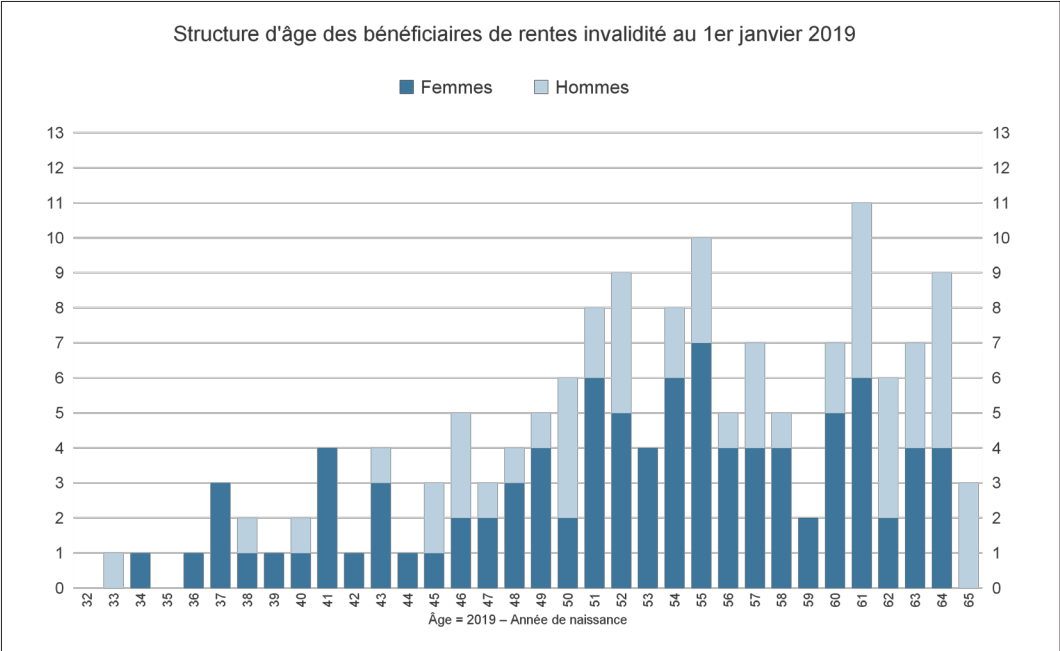
Comptes de libre passage	Hommes	Femmes	Total	Année précédente	Modification
1er janvier 2018	1 476	2 029	3 505	3 992	- 487
Entrées	1 874	2 634	4 508	3 907	601
Entrées	1 874	2 634	4 508	3 907	601
Départs au total	- 1 770	- 2 503	- 4 273	- 4 394	121
Sorties 1)	- 1 770	- 2 503	- 4 273	- 4 394	121
1er janvier 2019	1 580	2 160	3 740	3 505	836

1) Inclus sorties lors de retraite, invalidité et décès



2.2 Bénéficiaires de rentes

	Rentes vieillesse	Rentes de divorce vieillesse	Rentes invalidité	Rentes de survivants	Rentes d'enfants de retraités	Rentes d'enfants d'invalides	Rentes d'orphelins	Total
1er janvier 2018	293	0	147	76	30	69	64	679
Arrivées	49	2	4	7	2	6	10	80
Départs	- 6	0	- 17	- 1	- 4	- 8	- 7	- 43
1er janvier 2019	336	2	134	82	28	67	67	716
dont hommes	181	0	50	14	16	39	35	335
dont femmes	155	2	84	68	12	28	32	381



3. Nature de l'application du but

3.1 Explication des conventions d'adhésion et des plans de prévoyance

Les employeurs concluent une convention d'adhésion avec la Fondation. La convention d'adhésion décrit la relation juridique et désigne le plan de prévoyance à appliquer.

Les prestations de vieillesse sont basées sur la primauté des cotisations et sont déterminées par le Règlement en vigueur au 1er janvier 2017.

Les prestations de décès et d'invalidité sont basées sur la primauté des prestations et sont déterminées par le salaire assuré au moment de la survenance d'un cas de prévoyance.

3.2 Financement, méthode de financement

Les cotisations annuelles servent au financement du capital épargne vieillesse (primauté des cotisations) et à la couverture des coûts pour les prestations de risque (primauté des prestations).

Le niveau des cotisations d'employeurs et d'employé(e)s est fixé dans les plans de prévoyance. L'employeur prend en charge au moins 50 pour cent des charges globales.

La cotisation de risque pour les salaires annuels imputés jusqu'à hauteur de 300'000 francs suisses comprend 1,2 pour cent lors de l'exercice annuel. Pour les salaires annuels imputés entre 300'001 francs suisses jusqu'à 500'000 francs suisses, le taux de la cotisation de risque comprend quatre pour cent.

Les prestations suivantes sont prises en charge par la Fondation sans perception de prime:

- les frais administratifs
- la redevance au Fonds de garantie selon art. 59 LPP
- la redevance à l'autorité de surveillance
- l'adaptation des rentes de survivants et d'invalidité à l'évolution des prix conformément à l'art. 36 LPP
- l'adaptation des rentes de vieillesse à l'évolution des prix dans le cadre des possibilités financières

L'obligation de cotisation d'employeurs ainsi que d'employé(e)s commence au début de l'assurance et prend fin à la retraite, au décès avant atteinte de la retraite, à la dissolution ou à l'interruption du rapport de travail. Sous réserve de la libération de cotisation en cas d'incapacité de gains.

3.3 Autres informations concernant l'activité de prévoyance

Assurance risque en cas d'interruption de travail

L'assurance d'interruption a pour objectif d'assurer la couverture de risques des personnes ayant moins de 50 ans, affiliées à la Fondation, qui, durant une période limitée à deux ans au maximum, ne remplissent plus, ou plus entièrement, les conditions requises pour une adhésion à la Fondation. L'adhésion à l'assurance d'interruption est exclue pour les indépendants ou pour les personnes n'ayant pas de domicile/d'établissement en Suisse.

Améliorations de prestations décidées

Le Conseil de fondation a décidé, par voie de circulaire du 19 février 2018, de doter le capital épargne vieillesse au taux d'intérêt minimal selon la LPP de un pour cent pour l'année 2018, plus une élévation du taux d'intérêt de deux pour cent. Cette élévation du taux d'intérêt du capital épargne vieillesse pour l'année 2018 a été financée au 31 décembre 2017 au moyen d'une réserve pour les améliorations de prestations décidées.

Adaptation des rentes à l'évolution des prix

Les compensations du renchérissement différées depuis 2008 ainsi que le renchérissement prévu pour l'année en cours, dépendants du début de la rente et du renchérissement correspondant jusqu'en 2017, ont été intégrés au 1er janvier 2018 dans les rentes en cours.

4. Principes d'évaluation et de rapports financiers, continuité

4.1 Confirmation sur le rapport financier selon la Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont établis en fonction des dispositions du Code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, qui se composent du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, définissent la situation financière effective dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et correspondent aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26 (version au 1er janvier 2014).

4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués au 31 décembre 2018:

Créances

L'établissement du bilan des créances est effectué aux valeurs nominales. Concernant les risques apparents, des correctifs de valeurs adéquats sont entrepris.

Titres

L'évaluation des titres est établie au cours, respectivement aux valeurs du marché à la date de clôture du bilan. Les bénéfices et pertes de cours non réalisés qui en résultent sont comptabilisés avec effet sur le résultat. Les positions négatives existantes provenant d'opérations sur dérivés (valeur de remplacement de la vente de Puts et Calls) sont désignées séparément.

Conversion des devises étrangères

Les produits et les dépenses en monnaies étrangères sont convertis aux cours du jour. Les actifs et dettes en devises étrangères sont évalués aux cours valables en fin d'année. Les bénéfices et pertes de cours qui en résultent sont comptabilisés avec effet sur le résultat.

Prêts hypothécaires

L'établissement du bilan des prêts hypothécaires est effectué à la valeur nominale. Des correctifs de valeurs correspondants sont établis pour les risques apparents. Aucun correctif de valeur n'est actuellement nécessaire du point de vue économique.

Biens immobiliers

Une expertise de la valeur vénale est effectuée périodiquement sur les biens immobiliers. L'évaluation immobilière pour l'établissement du bilan ne doit pas dater de plus de cinq ans. La prochaine évaluation des biens immobiliers aura lieu en 2019. Les constructions en cours ainsi que les terrains sont portés au bilan à hauteur des frais accumulés.

Dettes

L'établissement du bilan des dettes est effectué aux valeurs nominales.

Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont déterminés annuellement par l'Expert en assurances selon des principes reconnus et sur des bases accessibles de manière générale (LPP 2015 tables générationnelles).

Réserve de fluctuation de valeur

La réserve de fluctuation de valeur est constituée dans le but de faire face aux risques spécifiques du marché et permet de garantir de manière durable l'application des promesses de prestations. La définition de la valeur ciblée est basée sur des considérations économique-financières.

Autres actifs et passifs

L'établissement du bilan des autres actifs et passifs est établi aux valeurs nominales.

Capital immobilisé

Les capitaux de couverture ainsi que les provisions techniques nécessaires sont vérifiés et calculés annuellement par l'Expert.

4.3 Modification des principes lors d'évaluation, de comptabilisation et de rapport financier

Lors de l'exercice annuel, il n'a été entrepris aucune modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de rapport financier.

5. Risques actuariels / Couverture des risques / Taux de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La Fondation de prévoyance ASMAC est une institution de prévoyance autonome.

Depuis 2010, les salaires annuels imputés jusqu'à CHF 500'000 francs suisses peuvent également être assurés. Pour les salaires de plus de CHF 300'000 francs suisses, les risques décès et invalidité sont réassurés auprès d'une compagnie d'assurance.

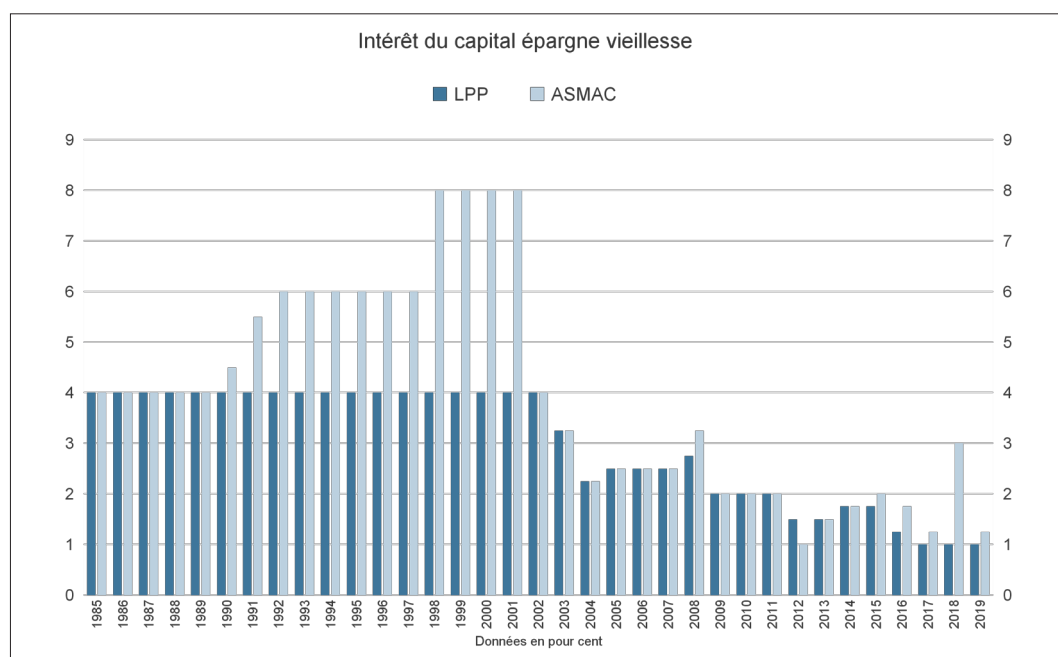
5.2 Développement et intérêt de l'avoir épargne en primauté des cotisations

	2018	2017
Etat des avoirs épargne au 1er janvier	1 851 526 614	1 677 855 014
Cotisations épargne des employé(e)s	105 978 451	103 546 823
Cotisations épargne des employeurs	125 852 437	123 029 083
Capital épargne pour les assuré(e)s libéré(e)s de primes	1 681 961	1 544 577
Autres cotisations et apports	0	0
Apports uniques et sommes de rachat	17 580 518	17 675 302
Apports de libre passage	74 554 496	79 908 931
Reprise d'effectifs d'assuré(e)s	0	0
Remboursements versements anticipés EPL / Divorce	2 250 268	2 911 122
Prestations de libre passage lors de sortie	- 254 780 037	- 217 186 199
Retraits anticipés EPL / Divorce	- 6 504 098	- 7 572 298
Prestations en capital lors de retraite	- 12 635 191	- 6 502 058
Capitaux pour survivants	- 206 021	- 47 108
Dissolution capital épargne suite à la retraite, au décès et à l'invalidité	- 33 882 033	- 22 033 856
Dissolution capital épargne invalides (transfert en capital de couverture bénéficiaires de rentes)	- 1 728 363	- 3 324 298
Intérêt du capital épargne	52 528 690	20 154 907
Intérêt complémentaire prov. de corrections d'années précédentes (4 pour cent)	13 495	72 566 822
Mesures d'accompagnement prov. de corrections d'années précédentes (réduction taux de conversion au 1er janvier 2018)	19 264	9 119 458
Provision prestations de libre passage selon art. 17 et 18 (LFLP)	0	- 119 606
Etat des avoirs épargne au 31 décembre	1 922 250 452	1 851 526 614

La provision pour les prestations de libre passage selon art. 17 et 18 de la Loi fédérale sur le libre passage (LFLP) est effectuée pour les assuré(e)s actif(ve)s dont le montant minimal de la prestation de libre passage selon la Loi sur le libre passage (LFLP) aurait été plus élevé au 31 décembre que l'avoir de vieillesse disponible. La provision a été dissolue au 31 décembre 2017.

5.3 Total des avoirs vieillesse selon LPP

	2018	2017
Avoirs vieillesse LPP (comptes-témoins)	710 876 746	688 724 722
Intérêt du capital épargne vieillesse (part obligatoire – LPP minimale)	3,00 %	1,25 %



5.4 Développement du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes

	2018	2017
Etat du capital de couverture au 1er janvier	335 462 311	312 996 213
Rentes de vieillesse	- 10 479 895	- 8 911 833
Rentes de survivants	- 3 590 255	- 3 179 743
Rentes d'invalidité	- 6 506 064	- 5 568 419
Constitution du capital de couverture suite à la retraite, au décès et à l'invalidité	33 805 067	21 510 458
Constitution du capital de couverture invalides (transfert provenant du capital épargne)	1 728 363	3 324 298
Augmentation du capital de couverture des bénéficiaires de rente	19 016 511	15 291 338
Etat du capital de couverture au 31 décembre	369 436 037	335 462 311

5.5 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

	2018	2017
Fluctuations de risques	20 280 000	19 850 000
Pertes sur retraites	19 650 000	16 850 000
Cas d'invalidité en suspens	12 370 000	8 900 000
Améliorations de prestations décidées	0	37 200 000
Diminution du taux d'intérêt technique	16 700 000	15 060 000
Total des provisions techniques	69 000 000	97 860 000

Provision pour les fluctuations des risques

Cette provision permet de compenser une évolution négative des sinistres dans le cadre des risques invalidité et décès des assuré(e)s actif(ve)s. La réserve de fluctuation de valeur correspond aux cotisations de risques d'une année, se basant toutefois sur les cotisations de risques effectives de l'année écoulée.

Provision pour les pertes sur retraites

La provision sert au financement des pertes survenant dans le cadre des retraites vieillesse et résultant des taux de conversion trop élevés en comparaison aux bases actuarielles. Selon le Règlement de provisions, la provision correspond à un pourcentage des avoirs de vieillesse des assuré(e)s actif(ve)s et des invalides ayant atteint l'âge de 55 ans.

Le pourcentage comprend 4,5 pour cent au 31 décembre 2018 et sera ensuite augmenté de 0,5 pour cent par année civile.

Provision pour les cas d'invalidité en suspens

La provision sert au financement des cas d'invalidité connus et inconnus en suspens. Une part de 50 pour cent de la valeur effective calculée pour les prestations est prélevée pour la provision, ceci en tenant compte du fait qu'uniquement une partie des cas d'invalidité en suspens aboutiront à une invalidité.

Provision pour les améliorations de prestations décidées

La provision servait au financement des améliorations de prestations décidées déjà en 2017 mais n'étant pas encore prises en compte dans le capital de prévoyance en faveur des assuré(e)s ainsi que des bénéficiaires de rentes.

La provision a été utilisée, au cours de l'exercice annuel, pour financer l'élévation du taux d'intérêt (deux points de pourcentage au-dessus de l'intérêt minimal LPP) et a été dissolue au 1er janvier 2018.

Provision pour la diminution du taux d'intérêt technique

Cette provision établira par étapes l'augmentation probable du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes faisant suite à une diminution future du taux d'intérêt technique. La provision correspond à un pourcentage du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

La provision constituée, d'environ cinq pour cent du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes, correspond à une diminution future du taux d'intérêt technique à 1,5 pour cent, aujourd'hui à deux pour cent.

5.6 Résultat de la dernière expertise du rapport actuariel

La dernière expertise du rapport actuariel a été établie au 31 décembre 2016. La prochaine expertise du rapport actuariel sera établie pour de l'exercice annuel 2019.

5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

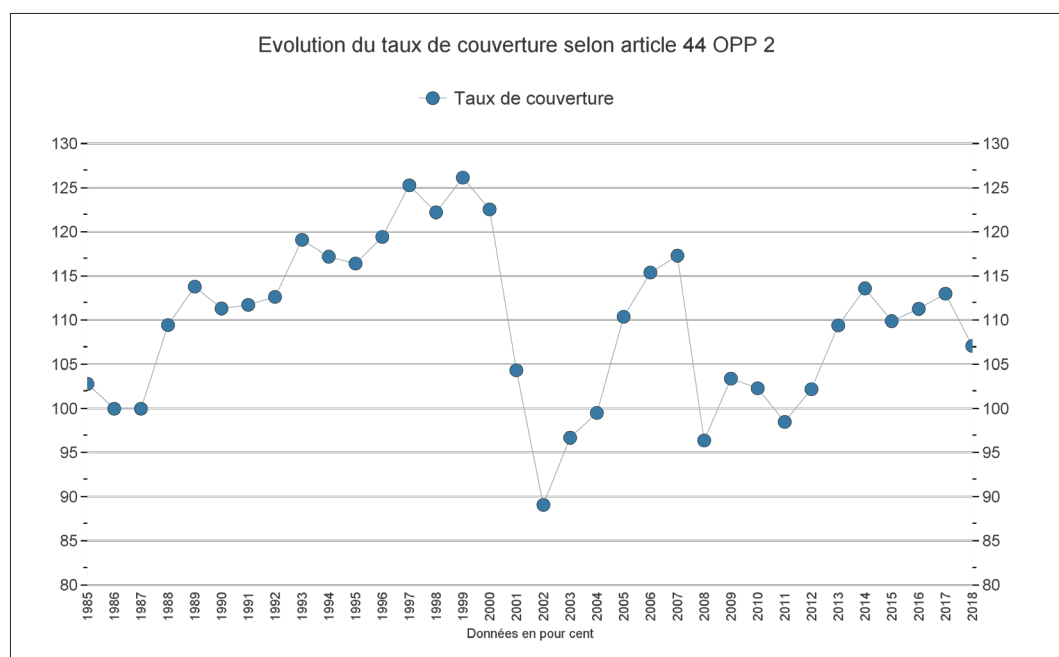
	2018	2017
Base technique	LPP 2015	LPP 2015
	Table générationnelle	Table générationnelle
Taux d'intérêt technique p.a.	2,0 %	2,0 %

5.8 Modification des bases actuarielles et hypothèses

Aucune modification n'a eu lieu lors de l'exercice annuel.

5.9 Taux de couverture selon art. 44 OPP 2 au 31 décembre

	2018	2017
Actifs (somme du bilan)	2 535 470 678	2 586 347 629
Dettes	- 6 772 431	- 3 511 779
Compte de régularisation passif	- 92 139	- 98 432
Réserves de cotisations d'employeurs	- 1 457 944	- 1 397 944
Provisions non techniques	0	0
Fortune de prévoyance nette	2 527 148 164	2 581 339 474
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	2 360 686 489	2 284 848 925
Taux de couverture	107,1 %	113,0 %



5.10 Taux de couverture porteur de risque (économique) au 31 décembre

	2018	2017
Fortune de prévoyance nette selon art. 44 OPP 2	2 527 148 164	2 581 339 474
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (économique)	– 458 869 000	– 415 255 000
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (technique)	– 369 436 037	– 335 462 311
Différence d'évaluation par rapport à la valeur du marché	– 89 432 963	– 79 792 689
Fortune de prévoyance des assuré(e)s actif(ve)s (économique)	2 068 279 164	2 166 084 474
Capital de prévoyance des assuré(e)s actif(ve)s	1 922 250 452	1 851 526 614
Taux de couverture	107,60 %	116,99 %

Le degré de couverture sous risque (source: PPCmetrics SA)

Le degré de couverture sous risque a été créé en 2011 par PPCmetrics SA. Selon une étude de Swisscanto en 2015, il est calculé régulièrement par environ un tiers de toutes les institutions de prévoyance.

La tolérance au risque d'une institution de prévoyance se compose de la tolérance au risque financière et structurelle. Le degré de couverture sous risque tient compte de ces deux dimensions en mesurant la charge de risque assumée par les porteurs de risques d'une institution de prévoyance. Les porteurs de risques sont les assurés actifs et les employeurs. Les rentes en cours sont en revanche garanties par la loi. Plus la part des rentes garanties relativement aux engagements est élevée, plus les risques se concentrent sur les assurés actifs. Le degré de couverture sous risque apporte la transparence nécessaire sur les assurés actifs. Contrairement au degré de couverture selon article 44 OPP 2, le degré de couverture sous risque neutralise les différences de taux d'intérêt technique ainsi que de structure de caisse de pensions (part de rentiers), permettant ainsi une comparaison directe de différentes institutions de prévoyance (source: PPCmetrics SA).

Facteurs de conversion

L'évaluation de la valeur de marché des capitaux de prévoyance bénéficiaires de rentes est effectuée à l'aide d'un facteur de conversion. Ce dernier se base sur les flux de capitaux de prévoyance d'un échantillon représentatif de bénéficiaires de rentes ainsi que des risques biométriques selon les bases techniques. Pour un calcul à partir du 31 décembre 2017, les bases actuarielles LPP 2015 (table générationnelle avec le modèle Menthonnex) sont utilisées. L'évaluation des flux conforme au risque est effectuée à l'aide des taux d'intérêt actuels des obligations de la Confédération (source: BNS) couvrant les échéances des engagements.

6. Explications relatives aux placements de fortune et au résultat net des placements de fortune

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers et gestionnaires en placement, Règlement de placement

Le Conseil de fondation en tant qu'organe supérieur assume la responsabilité des placements à moyen et long terme. Il a défini dans son Règlement de placement l'organisation de la gestion de fortune.

Au sein des dispositions de la LPP et du Règlement de fondation, le Règlement de placement détermine les principes, les lignes directrices, les tâches et les compétences qui sont à respecter par la Fondation de prévoyance ASMAC dans la gestion des biens de la Fondation.

Le Conseil de fondation a nommé une commission chargée des placements. Les membres de la commission sont mentionnés sous le point 1.4.

La gestion de fortune est effectuée à l'interne.

Le Global Custody est réalisé par le CREDIT SUISSE SA.

6.2 Stratégie de placement

Catégorie de placements en pour cent	Marge de fluctuations		Stratégie	Effectif 2018	Effectif 2017
	minimum	maximum			
Valeurs nominales					
Devises et placements					
marché monétaire	0,0	25,0	6,0	25,8	23,4
Hypothèques / Prêts	0,0	10,0	4,0	1,0	0,8
Obligations francs suisses	6,0	20,0	12,0	11,4	10,1
Obligations devises étrangères	2,0	16,0	6,0	4,6	5,0
Total			28,0	42,8	39,3
Valeurs réelles					
Actions Suisse	10,0	28,0	22,0	21,8	24,0
dont Blue-Chips	5,0	14,0	11,0	11,3	12,2
dont valeurs secondaires	5,0	14,0	11,0	10,5	11,8
Actions monde	10,0	28,0	20,0	19,2	20,6
dont Blue-Chips	5,0	14,0	10,0	9,8	10,8
dont valeurs secondaires	5,0	14,0	10,0	9,3	9,8
Matières premières (Commodities)	0,0	10,0	5,0	0,9	1,3
Biens immobiliers	15,0	30,0	25,0	15,4	14,8
dont direct	15,0	30,0	17,0	12,4	11,8
dont indirect	0,0	10,0	8,0	2,9	3,0
Total			72,0	57,2	60,8
Total valeurs nominales / Valeurs réelles			100,0	100,0	100,0
Part en devises étrangères	18,0	62,0	30,0	27,1	28,3

6.3 Sollicitation des extensions (art. 50 al. 4 OPP2) avec établissement concluant de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50 al. 1 à 3 OPP 2)

Aucune extension selon art. 50 al. 4 OPP2 n'a été utilisée lors de l'exercice annuel.

6.4 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

	2018	2017
Situation de la réserve de fluctuation de valeur au 1er janvier	284 000 000	228 536 911
Constitution à charge / Dissolution en faveur du compte d'exploitation	- 117 538 325	55 463 089
Réserve de fluctuation de valeur au 31 décembre	166 461 675	284 000 000
Obligations	2 391 343 041	2 284 848 925
Valeur ciblée de la réserve de fluctuation de valeur 12,4 pour cent des obligations	296 526 537	283 321 267
Excédent/découvert de réserve	- 130 064 862	678 733
Réserve de fluctuation de valeur disponible en pour cent des obligations	6,96 %	12,43 %

La réserve de fluctuation de valeur sert à la compensation des fluctuations des placements de capitaux.

La réserve de fluctuation de valeur minimale nécessaire est calculée selon la méthode Value at Risk 95 pour cent. Elle doit empêcher, en tenant compte de l'année de placement la moins favorable depuis l'introduction de la LPP obligatoire 1985, que la Fondation ne se retrouve à découvert en l'espace d'une année, ceci en observant la stratégie de placement en vigueur et en tenant compte de l'apport de prestation.

La valeur ciblée de la réserve de fluctuation de valeur comprend 12,4 pour cent des obligations. Les obligations sont déterminées en procédant, sur le total du bilan, à la déduction des réserves de fluctuations de valeurs existantes, des provisions non techniques ainsi que du résultat provisoire.

Si la valeur ciblée est à nouveau atteinte, la procédure selon l'article 5 du Règlement de provisions est à suivre.

**6.5 Présentation des placements de fortune
par catégorie de placements**

	2018 en milliers de CHF	2017 en milliers de CHF
Liquidités, placements de dépôts à terme fixe	647 632	610 519
Créances	6 357	6 402
Placements auprès de l'employeur	32 365	33 050
Obligations Suisse	281 599	254 717
Placements à revenu fixe et placements similaires	281 599	254 717
Obligations étrangères	113 896	125 440
Placements à revenu fixe et placements similaires	113 896	125 440
Actions Suisse	542 410	610 110
Placements à revenu fixe et placements similaires	104	124
Actions et titres similaires	542 305	609 986
Actions étrangères	477 641	523 020
Actions et titres similaires	476 551	521 686
Placements alternatifs, matières premières et biens immobiliers	1 090	1 334
Matières premières (Commodities)	22 951	24 924
Placements alternatifs, matières premières et biens immobiliers	17 445	18 999
Placements mixtes et autres placements	5 506	5 926
Fonds de placement immobilier et participations	73 525	76 297
Actions et placements similaires	11 728	10 107
Placements alternatifs, matières premières et biens immobiliers	61 797	66 190
Titres	1 512 022	1 614 506
Hypothèques à taux fixe	18 813	12 951
Hypothèques Libor	5 492	4 593
Hypothèques variables de 1er rang	1 113	1 603
Hypothèques variables de 2e rang	258	229
Prêts hypothécaires	25 676	19 376
Biens immobiliers loués	236 641	220 399
Copropriétés	19 114	19 847
Terrains non bâtis	0	0
Constructions en cours	54 326	60 348
Immobilisations corporelles mobiles	38	51
Biens immobiliers et immobilisations corporelles	310 119	300 645
Total placements de fortune	2 534 171	2 584 498

6.5.1 Biens immobiliers directs au 31 décembre 2018

	Année de construction	Superficie du terrain en m2	Nombre d'immeubles					Nombre total d'appartements	Locaux commerciaux/bureaux	Places de parc et garage	Nombre total d'objets en location	Valeur comptable en milliers de CHF	Valeur d'assurance en milliers de CHF	Entrées de loyers en milliers de CHF	Rendement en pour cent	
			1 et 1 1/2 pièces	2 et 2 1/2 pièces	3 et 3 1/2 pièces	4 et 4 1/2 pièces	5 pièces et plus									
Aarberg																
Leimernweg 9/11/13	2001	1 381	3	-	6	6	5	3	20	-	22	42	5 530	4 682	318	5,75
Leimernweg 17/19/21	2000	1 216	3	-	6	6	5	3	20	-	22	42	5 330	4 503	311	5,84
Leimernweg 29/31/33	1999	1 180	3	-	4	5	7	3	19	-	22	41	5 420	4 906	317	5,85
Berne																
Brunnmattstrasse 85	1962	583	1	6	-	4	-	-	10	2	5	17	2 318	2 202	126	5,42
Kollerweg 32	1964	1 136	1	-	1	1	-	-	2	1	35	38	4 170	3 980	218	5,24
Bienne																
Länggasse 2/4/6	2008	1 981	3	-	1	9	6	4	20	-	36	56	7 270	7 129	389	5,35
Länggasse 10	2013	1 182	1	-	3	3	6	2	14	-	14	28	5 610	4 357	291	5,20
Sägefildweg 45/45a	2018	1 709	2	-	2	10	8	-	20	-	20	40	6 600	7 200	404	6,12
Sägefildweg 47/47a/47b	2018	2 358	3	-	-	18	9	-	27	1	25	53	9 600	10 500	585	6,09
Berthoud																
Heimiswilstrasse 30/32/34/36	1980	4 593	4	4	5	8	19	7	43	-	50	93	13 249	12 668	743	5,61
Gland																
Rte Malagny 13/15	2000	3 412	2	-	-	2	18	-	20	-	30	50	9 180	5 866	499	5,44
Ipsach																
Schürlistrasse 34	2001	1)	1	-	-	3	6	3	12	-	16	28	3 750	3 146	216	5,76
Schürlistrasse 36	2003	1)	1	-	-	2	6	-	8	-	10	18	2 880	2 753	164	5,68
Schürlistrasse 38	2002	1)	1	-	1	3	1	3	8	-	8	16	2 750	2 700	158	5,74
Schürlistrasse 40	2002	1)	1	-	-	2	6	-	8	-	8	16	2 870	3 324	163	5,67
Schürlistrasse 42	2003	1 355	1	-	-	2	6	-	8	-	10	18	2 920	2 884	166	5,68
Küngoldingen																
Hagmannstrasse 3/5	1995	1 811	2	-	2	4	6	2	14	-	18	32	4 500	4 274	247	5,50
Lyss																
Bahnhofstrasse 25	2016	2 161	1	-	-	-	-	-	0	1	14	15	1 600	1 800	62	3,86
Juraweg 3/3a	2011	986	2	-	-	-	17	-	17	-	25	42	7 120	5 813	384	5,40
Kappelenstrasse 28	2005	1 406	1	-	-	4	8	-	12	-	16	28	4 460	3 405	244	5,46
Stiglimattstrasse 11	2016	2 134	1	-	1	4	6	-	11	-	12	23	4 250	3 650	231	5,43
Stiglimattstrasse 13	2016	2 134	1	-	1	4	6	-	11	-	15	26	4 300	3 650	235	5,46
Stiglimattstrasse 15	2016	1 665	1	-	1	4	6	-	11	-	17	28	4 300	3 650	235	5,47
Stiglimattstrasse 17	2016	1 522	1	-	1	4	6	-	11	-	15	26	4 250	3 650	233	5,48
Ostermundigen																
Ahornstrasse 10/12	2014	1 834	2	-	6	6	-	-	18	-	22	40	7 690	6 220	399	5,18
Ahornstrasse 14/16/18	2014	2 231	3	-	-	12	6	-	18	-	19	37	8 320	7 050	423	5,09
Ahornstrasse 17/19/21	2016	2 890	3	-	6	14	10	-	30	-	35	65	13 000	9 800	705	5,43
Akazienweg 1/3	2017	2 216	3	-	6	8	8	-	22	-	24	46	9 500	7 380	521	5,48
Erlenweg 6/8/10	2013	2 130	3	-	-	3	15	-	18	-	18	36	9 000	8 428	461	5,13
Eschenweg 2/4	2016	1 927	2	-	-	10	6	-	16	-	17	33	7 300	6 400	394	5,39
Eschenweg 6/8/10	2017	2 921	3	-	3	9	13	1	26	-	25	51	12 000	9 300	667	5,56
Kirschbaumweg 1/3/5	2014	1 964	3	-	-	9	9	-	18	-	21	39	8 560	7 650	443	5,18
Kirschbaumweg 7/9	2013	1 512	2	-	-	3	6	3	12	-	12	24	6 050	5 768	311	5,14
Kirschbaumweg 11/11a/15	2013	2 545	3	-	6	6	12	-	24	-	24	48	10 570	9 537	545	5,15
Schiessplatzweg 12	2017	4 179	1	-	-	-	-	-	0	1	-	1	784	460	12	1,53
Soleure																
Schöngrünstrasse 45/45A	2005	2)	1	-	-	6	6	2	14	-	16	30	5 440	4 107	302	5,55
Schöngrünstrasse 47/47A	2005	2)	1	-	-	6	6	2	14	-	16	30	5 360	4 182	296	5,53
Villmergen																
Feldstrasse 7	2000	1 352	1	-	-	4	7	2	13	-	19	32	4 040	3 912	241	5,96
Feldstrasse 11	2001	1 448	1	-	-	2	3	9	14	-	27	41	4 800	4 584	281	5,85
Total			73	10	62	206	276	49	603	6	760	1 369	236 641	207 470	12 939	5,47

Entrées de loyers calculées sur 12 mois

1) Total 7 793 m2

2) Total 3 604 m2

6.6 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Lors de l'exercice, des opérations à terme ont été en partie effectuées pour le commerce de devises et de placements de marchés monétaires, d'obligations ainsi que de matières premières (Commodities). Les affaires suivantes étaient en cours à la date de clôture du bilan:

Dérivés selon catégorie de placements	Valeur du marché		Exposure économique		Exposure OPP 2		Contrats
	en millions de CHF	part en pour cent	en millions de CHF	part en pour cent	en millions de CHF	part en pour cent	
Devises et placements marché monétaire							
Opération à terme	0,00	0,00	- 16,90	- 3,02	- 16,87	- 2,69	1
long	-	-	-	-	-	-	-
short	0,00	0,00	- 16,90	- 3,02	- 16,87	- 2,69	1
Options	-	-	-	-	-	-	0
long call	-	-	-	-	-	-	0
short put	-	-	-	-	-	-	0
short call	-	-	-	-	-	-	0
long put	-	-	-	-	-	-	0
Total dérivés	0,00	0,00	- 16,90	- 3,02	- 16,87	- 2,69	1
Effet global des dérivés sur la liquidité			- 66,88	- 11,95			0
Physique	643,38	100,00	643,38	114,97	643,38	102,69	0
Total	643,38	100,00	559,60	100,00	626,51	100,00	1
Obligations CHF							
Opération à terme	0,00	0,00	3,15	1,10	3,15	1,10	1
long	0,00	0,00	3,15	1,10	3,15	1,10	1
short	-	-	-	-	-	-	0
Options	-	-	-	-	-	-	0
long call	-	-	-	-	-	-	0
short put	-	-	-	-	-	-	0
short call	-	-	-	-	-	-	0
long put	-	-	-	-	-	-	0
Total dérivés	0,00	0,00	3,15	1,10	3,15	1,10	1
Physique	283,85	100,00	283,85	98,90	283,85	98,90	0
Total	283,85	100,00	287,00	100,00	287,00	100,00	1
Obligations étrangères							
Opération à terme	-	-	-	-	-	-	0
long	-	-	-	-	-	-	0
short	-	-	-	-	-	-	0
Options	-	-	-	-	-	-	0
long call	-	-	-	-	-	-	0
short put	-	-	-	-	-	-	0
short call	-	-	-	-	-	-	0
long put	-	-	-	-	-	-	0
Total dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Physique	115,62	100,00	115,62	100,00	115,62	100,00	0
Total	115,62	100,00	115,62	100,00	115,62	100,00	0

Dérivés selon catégorie de placements	Valeur du marché		Exposure économique		Exposure OPP 2		Contrats
	en millions de CHF	Part en pour cent	en millions de CHF	Part en pour cent	en millions de CHF	Part en pour cent	
Action Suisse							
Opération à terme	-	-	-	-	-	-	0
long	-	-	-	-	-	-	0
short	-	-	-	-	-	-	0
Options	-	-	-	-	-	-	0
long call	-	-	-	-	-	-	0
short put	-	-	-	-	-	-	0
short call	-	-	-	-	-	-	0
long put	-	-	-	-	-	-	0
Total dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Physique	544,79	100,00	544,79	100,00	544,79	100,00	0
Total	544,79	100,00	544,79	100,00	544,79	100,00	0
Action étrangères							
Opération à terme	-	-	-	-	-	-	0
long	-	-	-	-	-	-	0
short	-	-	-	-	-	-	0
Options	-	-	-	-	-	-	0
long call	-	-	-	-	-	-	0
short put	-	-	-	-	-	-	0
short call	-	-	-	-	-	-	0
long put	-	-	-	-	-	-	0
Total dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Physique	478,29	100,00	478,29	100,00	478,29	100,00	0
Total	478,29	100,00	478,29	100,00	478,29	100,00	0
Biens immobiliers							
Opération à terme	-	-	-	-	-	-	0
long	-	-	-	-	-	-	0
short	-	-	-	-	-	-	0
Options	-	-	-	-	-	-	0
long call	-	-	-	-	-	-	0
short put	-	-	-	-	-	-	0
short call	-	-	-	-	-	-	0
long put	-	-	-	-	-	-	0
Total dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Physique	383,16	100,00	383,16	100,00	383,16	100,00	0
Total	383,16	100,00	383,16	100,00	383,16	100,00	0

Dérivés selon catégorie de placements	Valeur du marché		Exposures économique		Exposures OPP 2		Contrats
	en millions de CHF	Part en pour cent	en millions de CHF	Part en pour cent	en millions de CHF	Part en pour cent	
Hypothèques							
Opération à terme	-	-	-	-	-	-	0
long	-	-	-	-	-	-	0
short	-	-	-	-	-	-	0
Options	-	-	-	-	-	-	0
long call	-	-	-	-	-	-	0
short put	-	-	-	-	-	-	0
short call	-	-	-	-	-	-	0
long put	-	-	-	-	-	-	0
Total dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Physique	25,68	100,00	25,68	100,00	25,68	100,00	0
Total	25,68	100,00	25,68	100,00	25,68	100,00	0
Matières premières (Commodities)							
Opération à terme	0,00	0,00	80,63	77,72	71,40	75,54	15
long	0,00	0,00	80,63	77,72	71,40	75,54	15
short	-	-	-	-	-	-	0
Options	-	-	-	-	-	-	0
long call	-	-	-	-	-	-	0
short put	-	-	-	-	-	-	0
short call	-	-	-	-	-	-	0
long put	-	-	-	-	-	-	0
Total dérivés	0,00	0,00	80,63	77,72	71,40	75,54	15
Physique	23,12	100,00	23,12	22,28	23,12	24,46	0
Total	23,12	100,00	103,75	100,00	94,52	100,00	15

Dans la structure de fortune présentée, les valeurs prises en compte des instruments dérivés sont concentrées en groupes de manière conforme. La structure de la fortune, incluant les Exposures des instruments dérivés, a respecté les limites de l'OPP2 et les marges de fluctuations tactiques de la structure stratégique de fortune.

6.7 Engagements de capital ouverts

Aucun engagement de capital est ouvert lors de l'exercice annuel.

6.8 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Aucun securities lending n'a été octroyé au cours de l'exercice annuel.

6.9 Explication du résultat net des placements

6.9.1 Produit des liquidités et des placements de dépôts à terme fixe

	2018	2017
Rendement de l'intérêt sur avoirs bancaires/postaux	520 026	182 315
Rendement de l'intérêt sur placements fixes/option Call	33 141	81 956
Taux d'intérêts négatifs avoirs de banque/poste	- 3 649 519	- 2 952 101
Gains et pertes de cours réalisés sur conversions de devises étrangères	- 1 527 208	- 2 806 036
Gains et pertes de cours non réalisés sur conversions de devises étrangères	624 310	- 8 727 718
Total Produit des liquidités et des placements de dépôts à terme fixe	- 3 999 251	- 14 221 583

6.9.2 Produit des obligations Suisse

	2018	2017
Rendement de l'intérêt	2 462 475	3 244 145
Gains et pertes provenant de dérivés	0	0
Gains et pertes sur cours réalisés	- 375 516	- 503 300
Gains et pertes sur cours non réalisés	- 1 958 062	- 1 817 486
Total Produit des obligations Suisse	128 898	923 359

6.9.3 Produit des obligations étrangères

	2018	2017
Rendement de l'intérêt	3 347 284	2 442 420
Gains et pertes provenant de dérivés	0	0
Gains et pertes sur cours réalisés	- 102 695	- 32 211
Gains et pertes sur cours non réalisés	- 1 563 048	404 394
Total Produit des obligations étrangères	1 681 541	2 814 604

6.9.4 Produit des actions Suisse

	2018	2017
Rendement de dividende	13 282 341	13 241 956
Gains et pertes provenant de dérivés	0	0
Gains et pertes sur cours réalisés	1 022 597	7 410 360
Gains et pertes sur cours non réalisés	- 81 290 382	103 284 488
Total Produit des actions Suisse	- 66 985 444	123 936 804

6.9.5 Produit des actions étrangères

	2018	2017
Rendement de dividende	13 379 818	10 569 699
Gains et pertes provenant de dérivés	0	0
Gains et pertes sur cours réalisés	3 524 139	2 025 010
Gains et pertes sur cours non réalisés	- 44 434 237	92 259 158
Total Produit des actions étrangères	- 27 530 280	104 853 867

6.9.6 Produit des matières premières (Commodities)

	2018	2017
Rendement de l'intérêt	0	0
Gains et pertes sur cours réalisés	- 7 550 355	- 977 179
Gains et pertes sur cours non réalisés	- 1 989 860	48 552
Total Produit des matières premières (Commodities)	- 9 540 214	- 928 627

6.9.7 Produit des fonds de placement immobilier et participations

	2018	2017
Rendement de l'intérêt	2 365 666	2 378 195
Gains et pertes sur cours réalisés	73 074	0
Gains et pertes sur cours non réalisés	- 5 207 442	2 158 014
Total produit des fonds de placement immobilier et participations	- 2 768 702	4 536 209

6.9.8 Produit prêts hypothécaires

	2018	2017
Rendement de l'intérêt sur prêts hypothécaires	255 566	205 139
Amortissement des créances sur taux hypothécaires	0	0
Total produit prêts hypothécaires	255 566	205 139

La Fondation de prévoyance ASMAC octroie, dans le cadre des ressources financières à disposition et sur requête, des prêts hypothécaires (maison familiale, propriété par étage), à des conditions attractives. La Fondation de prévoyance ASMAC n'octroie pas de crédit de construction.

Le montant minimal pour l'octroi d'un prêt est de CHF 200'000 lors de la requête. Le montant maximal pour l'octroi d'un prêt comprend CHF 1'000'000. Aucun financement n'est accordé sur les objets à valeur affective.

Le prêt hypothécaire maximal se monte à 80 pour cent du prix d'achat lors de l'acquisition, dont 70 pour cent en hypothèque de 1er rang et dix pour cent en hypothèque de 2e rang. Le capital propre minimal de 20 pour cent doit être financé en espèces et/ou au moyen des fonds du pilier 3a.

Le prêt sera accordé sous forme d'hypothèques Libor trimestrielles en francs suisses, d'hypothèques à taux variable ou d'hypothèques à taux fixe. Une combinaison des types de prêts est possible. La conversion d'une hypothèque Libor en francs suisses en une hypothèque à taux fixe peut être effectuée pour la fin d'un trimestre.

Taux d'intérêts hypothécaires en pour cent, valable au 1er juillet 2018:

Hypothèque fixe, durée 5 ans	0,80
Hypothèque fixe, durée 10 ans	1,00
Hypothèque Libor de 3 mois	0,80
Hypothèque variable de 1er rang	1,75
Hypothèque variable de 2e rang (avec obligation d'amortissement dans les cinq ans)	2,00

6.9.9 Produit des biens immobiliers et immobilisations

	2018	2017
Produits provenant de biens immobiliers provenant de loyers	12 051 615	11 543 178
Charges des biens immobiliers	- 2 623 244	- 2 426 795
Variation de valeur sur biens immobiliers loués	- 126 763	- 752 812
Variation de valeur sur participations aux biens immobiliers	0	0
Gains (+) et pertes (-) sur biens immobiliers Suisse	2 560	0
Amortissement sur immobilisations corporelles	- 37 834	- 56 451
Total produit des biens immobiliers et immobilisations	9 266 333	8 307 119

6.9.10 Autres intérêts et frais	2018	2017
Intérêts sur prestations de sortie	- 822 205	- 286 822
Frais liquidités et placements à terme fixe	- 20 354	- 16 663
Frais obligations Suisse	- 413	- 165
Frais obligations étrangères	- 23 230	- 6 550
Frais actions Suisse	- 29 797	- 36 357
Frais actions étrangères	- 241 469	- 274 887
Frais matières premières (Commodities)	- 56 887	- 65 449
Frais fonds de placement immobilier et participations	- 2 111	0
Total autres intérêts et frais	- 1 196 466	- 686 892

6.9.11 Charges administratives placements	2018	2017
Charges administratives internes (charge de personnel et de biens)	- 520 000	- 540 000
Droit de timbre de négociation sur titres	- 73 637	- 99 522
Frais administratifs, de dépôt et de Custody	- 270 659	- 262 790
Licences informatiques et frais de maintenance	- 75 639	- 63 271
Somme de tous les indicatifs des coûts des placements collectifs (voir sous 6.10)	- 866 868	- 913 228
Total charges administratives placements	- 1 806 803	- 1 878 812

Les frais TER des placements collectifs transparents d'un montant de 913'228 francs suisses ont été comptabilisés dans le compte d'exploitation en tant que frais de gestion de fortune. Les rendements des catégories de placements respectives ont été augmentés en conséquence.

6.9.12 Performance des placements en pour cent	2018	2017
Liquidité et placements marché monétaire	- 0,85	- 0,89
Obligations Suisse	0,04	0,38
Obligations étrangères	1,26	- 1,17
Action Suisse	- 11,09	24,29
Blue Chips	- 7,12	17,95
Valeurs secondaires	- 15,03	31,16
Action étrangères	- 5,32	21,93
Blue Chips	- 4,44	17,79
Valeurs secondaires	- 6,39	25,88
Matières premières (Commodities)	- 31,28	3,69
Fonds de placement immobilier et participations	- 4,27	5,35
Biens immobiliers	4,43	5,53
Hypothèques / Prêts	1,11	1,21
Performance sur la fortune globale	- 3,66	10,43

Calcul de la performance

La performance est calculée selon un système interne du CREDIT SUISSE SA. Les rendements mensuels sont calculés selon la méthode TWR Modified Dietz.

La méthode «TWR Modified Dietz» calcule un rendement pour chaque mois. La différence de fortune corrigée des flux de fonds net externe est mise en relation avec le capital moyen investi. Le capital moyen investi est calculé par rapport à la valeur de fortune en début de mois, y compris la somme des flux de fonds pondérés dans le temps. Pour calculer le rendement total d'une période plus longue, les rendements mensuels sont liés géométriquement.

6.10 Explications des frais de gestion de fortune	2018	2017
Total du placement global	2 534 171 451	2 584 498 145
- Total des placements collectifs non-transparents	- 65 056	- 1 412 537
Total du placement en transparence des coûts	2 534 106 395	2 583 085 608
Frais de gestion de fortune selon le compte d'exploitation	1 806 803	1 878 812
Quote-part de la transparence des coûts (part en valeur des placements en transparence des coûts sur le total des placements)	100,00 %	99,95 %
Total des frais de gestion de fortune en pour cent du placement en transparence des coûts	0,07 %	0,07 %
Valeur du marché des placements collectifs transparents	214 866 589	225 376 071
Somme de tous les indicatifs des coûts pour les placements collectifs	866 868	913 228

Placements collectifs transparents – Total Expense Ratio (TER)

Catégorie de placements	2018			2017		
	Valeur du marché en milliers de CHF	TER en pour cent	TER en milliers de CHF	Valeur du marché en milliers de CHF	TER en pour cent	TER en milliers de CHF
Obligations Suisse	0	0,00	0	0	0,00	0
Obligations étrangères	26 850	0,15	39	26 108	0,15	39
Actions Suisse	15 877	0,40	63	12 460	0,43	53
Actions étrangères	87 392	0,24	209	95 695	0,25	243
Fonds de placement immobilier et participations	61 797	0,73	450	66 190	0,70	462
Matières premières (Commodities)	22 951	0,46	105	24 924	0,46	116
Total	214 867	0,40	867	225 376	0,41	913

Placements collectifs non-transparents

Obligations étrangères	Valor	2018		2017	
		Effectif	Valeur du marché en milliers de CHF	Effectif	Valeur du marché en milliers de CHF
Lyxor International Asset Management	37749401	0	0	8 000	1 413
Total		0	0	8 000	1 413
Actions étrangères valeurs secondaires					
Olymp. RTL INTL Rec	279904	14 476	0	14 476	0
SHS Olympia RTL Intl Struct.inh payment S.	279906	42 210	0	42 210	0
Ptg.Red.Shs Partners Grp. GI Opportunities EUR	2701643	13 777	65	0	0
Total		70 463	65	56 686	0
Total		70 463	65	64 686	1 413

6.11 Explications des placements chez l'employeur et réserve de cotisations d'employeur

Placements auprès de l'employeur	2018	2017
Avoirs débiteurs envers les employeurs affiliés	32 265 279	32 949 870
Participation PK Immo SA	100 000	100 000
Total explications des placements chez l'employeur et réserve de cotisations d'employeur	32 365 279	33 049 870

La PK Immo SA est à 100 pour cent une filiale de la Fondation de prévoyance ASMAC. La société s'occupe de toutes les questions ayant trait à l'immobilier. Font partie de ses prestations immobilières la gestion des immeubles de location, la gérance des propriétés par étage et des copropriétés, les premières mises en location, les estimations immobilières ainsi que la vente d'objets immobiliers.

Réserves de cotisations d'employeurs	2018	2017
Réserves de cotisations d'employeurs sans renonciation d'utilisation	1 457 944	1 397 944
Total réserves de cotisations d'employeurs	1 457 944	1 397 944

Sont existantes des réserves de cotisations d'employeurs de cinq employeurs. Les réserves de cotisations d'employeurs ne sont pas dotées d'un intérêt.

6.12 Rétrocessions

En règle générale, aucun mandat de gestion de fortune n'est donné en externe. Les placements sont effectués exclusivement par l'Inhouse-Asset-Manager.

6.13 Exercice du droit de vote (art. 49a al. 2 let. b OPP2)

L'exercice des droits de vote lors d'assemblées générales des sociétés anonymes Suisses cotées en bourse est à respecter.

Le vote a lieu en principe d'après les recommandations du conseiller de droit de vote élu par le Conseil de fondation. En cas de dérogations à la recommandation du conseiller de droit de vote, celui-ci se fera dans le sens de la proposition du Conseil d'administration. Lors d'autres dispositions de vote ou lorsqu'aucun conseiller de droit de vote n'a été élu, il relève exclusivement de la compétence de la Commission pour les questions de placements.

Sur sa demande, le Conseil de fondation est informé quant au vote de la Direction respectivement des décisions de la Commission pour les questions de placements.

La Fondation rend compte au moins une fois par an, sur son site internet, du résultat de l'exercice des droits de vote.

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Créances	2018	2017
Divers débiteurs	1 015	155 383
Impôt anticipé	6 355 509	6 246 439
Total créances	6 356 524	6 401 823

7.2 Compte de régularisation des actifs	2018	2017
Actifs transitoires	79	0
Intérêts courus	1 299 148	1 849 484
Total compte de régularisation des actifs	1 299 227	1 849 484

7.3 Dettes	2018	2017
Créditeurs	1 466 599	852 262
Comptes courants Fonds de garantie	1 150 000	1 110 000
Entrées en fonction et sorties en suspens	4 155 833	1 549 517
Total dettes	6 772 431	3 511 779

7.4 Compte de régularisation passif	2018	2017
Passifs transitoires	92 139	98 432
Provisions pour prestations non réglementaires	0	0
Total compte de régularisation passif	92 139	98 432

7.5 Autres produits	2018	2017
Commission de perception impôt à la source	5 796	6 425
Prestations à des tiers	20 000	20 000
Redevances demandes hypothécaires	4 200	1 800
Autres produits	198 246	464 667
Total autres produits	228 242	492 892

7.6 Autres dépenses	2018	2017
Différences arrondies sur cotisations	- 866	2 070
Pertes sur débiteurs	3 744	0
Autres dépenses	12 275	0
Total autres dépenses	15 153	2 070

7.7 Charges administratives	2018	2017
Frais de personnel	2 130 428	2 314 815
Charges de biens	325 345	329 579
Organe de surveillance	22 311	11 992
Expert en assurances	7 237	29 549
Controlling de placements / Frais de révision	36 167	34 740
Frais de clarification cas de prestations	41 637	51 691
Autres charges administratives	387 850	564 931
Charges administratives des placements	- 520 000	- 540 000
Total charges administratives	2 430 976	2 797 297

7.8 Participation aux excédents provenant de contrats d'assurance

Lors de sa séance du 29 novembre 2018, le Conseil de fondation a décidé que la participation aux excédents provenant du contrat collectif d'assurance de la Mobilière sera utilisée pour la compensation des primes courantes.

8. Exigences de l'autorité de surveillance

Il n'y a pas d'exigence de l'autorité de surveillance inachevée à ce jour.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert / Explication des mesures nécessaires (article 44 OPP2)

La Fondation ne présente pas de découvert à la date de clôture du bilan. Le taux de couverture se monte à 107,1 pour cent au 31 décembre 2018.

9.2 Liquidations partielles

Aucune liquidation partielle n'a été entreprise lors de l'exercice annuel.

9.3 Mise en gage d'actifs

Afin de garantir la couverture de la marge dans le commerce de dérivés, un dépôt a été mis en gage auprès du Crédit Suisse SA, Zurich, jusqu'à la valeur de 21,2 millions de francs suisses.

9.4 Procédures juridiques en cours

Il y a quatre procédures juridiques en suspens à fin 2018 dans le domaine des cas de prestations.

9.5 Transactions spéciales et transactions de fortune

Aucune transaction spéciale n'est à noter et aucune transaction de fortune n'a été effectuée lors de l'exercice.

10. Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

Il n'y a pas d'événements particuliers postérieurs à la date du bilan.

Appendice 1 / Employeurs affiliés

Liste des hôpitaux, cabinets médicaux et institutions affiliés à la Fondation de prévoyance ASMAC

	Entreprise	Effectif 01.01.2019			Effectif 01.01.2018			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Argovie								
aarReha Schinznach, Schinznach-Bad	281	4	6	10	2	7	9	1
Asana Gruppe AG, Spital Leuggern, Leuggern	289	15	2	17	10	7	17	-
Asana Gruppe AG, Spital Menziken, Menziken	291	12	5	17	7	8	15	2
Barmelweid Gruppe AG, Barmelweid	283	14	9	23	13	10	23	-
Bündner Partnerschaft Haïti, Umiken	909	-	1	1	-	-	-	1
Gesundheitszentrum Fricktal AG, Rheinfelden	284	26	42	68	31	36	67	1
Hirslanden, Klinik Aarau, Aarau	986	8	9	17	11	6	17	-
Kantonsspital Aarau AG, Aarau	276	183	326	509	185	306	491	18
Kantonsspital Baden AG, Baden	277	120	187	307	117	168	285	22
Klinik Schützen, Rheinfelden	628	17	52	69	20	54	74	-5
Kreisspital für das Freiamt, Muri	279	38	37	75	29	44	73	2
KSA Praxiszentrum AG, Aarau	1126	2	3	5	-	-	-	5
Praxis Dr. Hlobil, Zofingen	972	-	1	1	-	1	1	-
Praxis Dr. Simonett M., Frick	757	1	-	1	1	-	1	-
Praxis Dr. Waldvogel, Erlinsbach	928	1	2	3	-	2	2	1
Psychiatrische Dienste Aargau AG, Brugg	278	50	59	109	59	61	120	-11
Reha Rheinfelden, Rheinfelden	286	7	4	11	6	5	11	-
RehaClinic AG, Bad Zurzach	288	9	7	16	7	9	16	-
spitalzofingen ag, Zofingen	280	25	24	49	25	25	50	-1
Stiftung Regionales Blutspendezentrum SRK Aarau, Aarau	1124	1	1	2	-	-	-	2
SUVA Rehabilitationsklinik, Bellikon	294	1	7	8	1	4	5	3
Zahnärzte Safenwil GmbH, Safenwil	920	1	-	1	1	-	1	-
Appenzell Rhodes-Extérieures								
Hirslanden, Klinik Am Rosenberg AG, Heiden	416	5	1	6	6	-	6	-
Spitalverbund Appenzell Ausserrhoden, Spital Herisau, Herisau	271	26	31	57	30	37	67	-10

	Entreprise	Effectif 01.01.2019			Effectif 01.01.2018			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Bâle-Campagne								
Hirslanden, Klinik Birshof, Münchenstein	899	4	6	10	6	5	11	-1
Hospiz im Park, Arlesheim	1029	-	5	5	-	4	4	1
Praxis Dr. Thurthaler, Reinach BL	807	-	-	-	-	1	1	-1
Praxis Dr. Vogt, Liestal	888	2	-	2	-	3	3	-1
Praxis Dr. Weber, Aesch BL	864	-	1	1	-	1	1	-
Praxisklinik Rennbahn AG, Muttenz	265	2	2	4	4	-	4	-
universimed ag, Oberwil BL	1094	1	-	1	1	-	1	-
Vista Diagnostics AG, Binningen	901	7	4	11	7	4	11	-
Vista-Klinik, Binningen	456	3	1	4	3	3	6	-2
Vitaliscenter GmbH, Birsfelden	1125	1	-	1	-	-	-	1
Bâle-Ville								
Adullam-Spital, Basel	834	9	18	27	9	18	27	-
Bethesda-Spital Basel AG, Basel	255	24	30	54	27	31	58	-4
Bürgerspital Basel, Basel	249	1	3	4	1	3	4	-
Crossklinik AG, Basel	783	9	-	9	8	-	8	1
Endonet AG, Basel	1112	-	2	2	-	1	1	1
Felix Platter-Spital, Basel	246	21	25	46	23	24	47	-1
Gesundheitsdepartement Kanton Basel-Stadt, Basel	243	2	7	9	1	10	11	-2
MEDGATE AG, Basel	722	62	147	209	55	140	195	14
Medgate Health Centers AG, Basel	1092	9	49	58	8	47	55	3
Medgate Mini Clinic AG, Basel	1120	-	5	5	-	3	3	2
REHAB Basel AG, Basel	510	13	16	29	10	17	27	2
Schmerzlinik, Basel	802	-	-	-	7	8	15	-15
Schweizerische Gesellschaft für Pneumologie, Basel	1106	-	1	1	-	1	1	-
St. Claraspital AG, Basel	248	24	28	52	20	31	51	1
Universitäre Psychiatrische Kliniken UPK, Basel	244	43	65	108	51	75	126	-18
Universitäts-Kinderspital beider Basel UKBB, Basel	602	33	71	104	33	67	100	4
Universitätsspital Basel, Basel	241	582	672	1'254	566	659	1'225	29
Verein pädagogisch-therapeutischer Institutionen für weibliche Jugendliche Basel, Basel	835	-	1	1	-	1	1	-
Zentrum für Suchtmedizin, Basel	260	1	3	4	3	2	5	-1

	Entreprise	Effectif 01.01.2019			Effectif 01.01.2018			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Berne								
ANEVA GmbH, Wynau	1096	1	-	1	1	-	1	-
ARUD Biel, Biel/Bienne	185	1	19	20	2	17	19	1
Ärztzentrum Studen AG, Studen BE	1119	2	1	3	1	1	2	1
Berner REHA Zentrum Heiligenschwendi, Heiligenschwendi	659	6	15	21	7	13	20	1
City Notfall AG, Thun	908	13	11	24	11	13	24	-
Gynécologie Suisse, Bern	959	-	-	-	-	1	1	-1
Hirslanden, Klinik Beau-Site, Bern (inklusive Klinik Permanence), Bern	991	3	3	6	2	4	6	-
Hirslanden Klinik Linde AG, Biel/Bienne	209	6	2	8	10	2	12	-4
Hirslanden, Salem-Spital, Bern	858	44	47	91	38	43	81	10
Hôpital de Moutier SA, Moutier	1128	11	6	17	-	-	-	17
Hôpital du Jura bernois SA, Moutier	172	22	28	50	14	22	36	14
Insel Gruppe AG, Division Landspitäler (Standorte Aarberg, Belp, Münsingen, Riggisberg), Bern	176	34	32	66	31	28	59	7
Insel Gruppe AG, Division Stadtpital (Standort Tiefenau Bern), Bern	175	46	44	90	54	47	101	-11
Insel Gruppe AG, Division Universitätsspital (Standort Insel), Bern	188	660	720	1'380	628	700	1'328	52
IPP Bern AG, Bern	1074	-	4	4	-	3	3	1
Kanton Bern, Bern	417	36	46	82	35	54	89	-7
Kinderarztpraxis Dr. Scherler, Langenthal	795	1	2	3	-	2	2	1
Klinik Bethesda, Tschugg	204	10	8	18	10	8	18	-
Klinik Schönberg AG, Gunten am Thunersee	805	5	2	7	6	3	9	-2
Klinik SGM, Langenthal	207	1	1	2	-	3	3	-1
Klinik Südhang, Kirchlindach	976	4	3	7	3	3	6	1
Lindenhof AG, Praxis um Bern Gurmels AG, Bern	1108	1	3	4	1	3	4	-
Lindenhof AG, Praxis um Bern Laupen AG, Bern	1107	1	3	4	-	2	2	2
Lindenhof AG, Praxis um Bern Mühleberg AG, Bern	1110	-	2	2	1	2	3	-1
Lindenhof AG, Praxis um Bern Schliern AG, Bern	1109	1	1	2	-	2	2	-
Lindenhofgruppe, Bern	177	27	44	71	25	37	62	9
Localmed Aare AG, Thun	1023	3	15	18	5	12	17	1
Localmed Biel/Bienne AG, Biel/Bienne	1070	5	2	7	6	2	8	-1
Lungen- und Schlafzentrum am Lindenhofspital AG, Bern	1063	1	-	1	1	-	1	-
MEDAS Interlaken Unterseen GmbH, Interlaken	906	1	-	1	1	-	1	-
Medi24 AG, Bern	716	5	7	12	9	4	13	-1
Mediservice VSAO-ASMAG, Bern	407	4	6	10	4	5	9	1
mediX bern AG, Bern	946	5	-	5	5	-	5	-
Neurorehabilitation Z.E.N., Biel/Bienne	812	-	1	1	1	-	1	-

Berne	Entreprise	Effectif 01.01.2019			Effectif 01.01.2018			Modification	
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		
	PK Immo AG, Lyss	936	5	7	12	6	7	13	-1
	Praxis Bubenberg AG, Bern	819	10	8	18	9	11	20	-2
	Praxis Dr. Brunner, Langnau im Emmental	1033	-	-	-	-	1	1	-1
	Praxis Dr. Wirz, Biel/Bienne	958	-	1	1	-	1	1	-
	Praxis Dr. Henzi, Bern	913	-	1	1	-	1	1	-
	Praxis Dr. Keller, Bern	851	-	1	1	-	1	1	-
	Praxis Dr. von Weissenfluh, Bolligen	1011	-	1	1	-	1	1	-
	Privatklinik Meiringen, Meiringen	433	15	10	25	19	9	28	-3
	Privatklinik Wyss AG, Münchenbuchsee	189	8	17	25	6	12	18	7
	psy-bern ag, Bern	1044	2	1	3	3	-	3	-
	PZM Psychiatriezentrum Münsingen, Münsingen	1103	22	26	48	19	23	42	6
	Radio-Onkologiezentrum Biel, Biel/Bienne	881	1	-	1	1	1	2	-1
	Regionalspital Emmental AG, Standort Burgdorf, Burgdorf	169	50	64	114	55	58	113	1
	Rehaklinik Hasliberg AG, Hasliberg Hohfluh	933	6	3	9	6	2	8	1
	Réseau santé mentale SA, Bellelay	1105	-	-	-	13	8	21	-21
	Röntgeninstitut Brunnhof, Bern	775	-	-	-	1	-	1	-1
	Schweizerische Gesellschaft für Kardiologie, Bern	1054	-	1	1	-	1	1	-
	Spital STS AG, Thun	167	117	114	231	124	107	231	-
	Spitäler fmi AG, Unterseen	168	58	58	116	57	50	107	9
	Spitalzentrum Biel AG, Biel	180	50	97	147	48	80	128	19
	SRO Spital Region Oberaargau AG, Langenthal	166	23	59	82	21	56	77	5
	Stiftung WHM, Bern	631	13	42	55	10	41	51	4
	swissmedic, Bern	203	1	-	1	2	-	2	-1
	Universitäre Psychiatrische Dienste (UPD) AG, Bern	1104	51	72	123	49	74	123	-
	Verband VSAO, Bern	406	3	10	13	3	11	14	-1
	Vorsorgestiftung VSAO, Bern	408	7	6	13	8	5	13	-
	VSAO Bern, Bern	118	-	2	2	-	-	-	2

	Entreprise	Effectif 01.01.2019			Effectif 01.01.2018			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Fribourg								
CORALISA SA, Centre de Santé la Corbière, Estavayer-le-Lac	229	8	24	32	8	21	29	3
Genève								
Cabinet Dr. Assal, Genève	1085	-	1	1	-	1	1	-
Glaris								
Kantonsspital Glarus AG, Glarus	221	15	29	44	22	23	45	-1
Grisons								
Center da sandà Val Müstair, Sta. Maria Val Müstair	657	2	-	2	2	-	2	-
Flury Stiftung, Schiers	338	4	8	12	4	8	12	-
Kantonsspital Graubünden, Chur	329	166	153	319	174	141	315	4
Kloster Disentis, Disentis/Mustér	1014	1	-	1	1	-	1	-
Praxis Dr. Huber, Cazis	871	-	1	1	-	1	1	-
Praxis Dr. Mannhart, Churwalden	809	-	1	1	-	1	1	-
Lürlimed AG, Chur	1113	-	-	-	-	1	1	-1
Regionalspital Surselva AG, Ilanz	328	14	9	23	15	8	23	-
Spital Davos AG, Davos Platz	539	4	17	21	6	10	16	5
Spital Oberengadin, Samedan	330	25	17	42	25	16	41	1
Stiftung für Kinder- und Jugendpsychiatrie, Chur	336	2	1	3	2	1	3	-
Zürcher RehaZentrum Davos, Davos Clavadel	335	5	6	11	5	6	11	-
Jura								
Hôpital du Jura, Porrentruy	886	7	10	17	3	8	11	6
Lucerne								
AAO AG, Sursee	437	-	-	-	1	-	1	-1
Hirslanden Klinik, Meggen, Luzern	1100	4	2	6	4	3	7	-1
Hirslanden Klinik St. Anna AG, Luzern	1042	46	34	80	52	30	82	-2
Luzerner Kantonsspital Sursee, Sursee	213	19	46	65	19	45	64	1
Luzerner Kantonsspital Wolhusen, Wolhusen	214	23	30	53	24	30	54	-1
Luzerner Kantonsspital, Luzern	212	219	329	548	220	305	525	23
Luzerner Psychiatrie, St. Urban	215	42	47	89	37	53	90	-1
Patienten-Heimversorgung, Luzern	917	-	3	3	-	3	3	-
Radiologie Luzern AG, Luzern	1078	2	-	2	2	-	2	-
Schweizer Paraplegiker-Zentrum, Nottwil	217	6	2	8	5	4	9	-1
Unimedica Praxis AG, Ruswil	1123	2	3	5	-	-	-	5

	Entreprise	Effectif 01.01.2019			Effectif 01.01.2018			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Neuchâtel								
Fondation ADMED, Cernier	455	1	5	6	-	6	6	-
Hôpital neuchâtois, Neuchâtel	960	83	127	210	85	120	205	5
Nidwald								
Kantonsspital Nidwalden, Stans	224	21	25	46	20	29	49	-3
Obwald								
Kantonsspital Obwalden, Sarnen	223	15	18	33	14	24	38	-5
Schaffhouse								
Hirslanden, Klinik Belair, Schaffhausen	988	3	4	7	3	4	7	-
Klinik Belair, Schaffhausen	270	-	-	-	-	1	1	-1
Spitäler Schaffhausen, Schaffhausen	268	46	62	108	43	60	103	5
Schwyz								
Integrative Medizin Innerschweiz AG, Brunnen	1115	1	1	2	1	1	2	-
Seeklinik Brunnen, Brunnen	801	3	2	5	8	-	8	-3
Spital Einsiedeln, Einsiedeln	891	11	11	22	8	11	19	3
Spital Lachen AG, Lachen	219	23	32	55	25	34	59	-4
Spital Schwyz, Schwyz	220	15	27	42	12	25	37	5
Triaplus AG, APP SZ, Goldau	645	-	1	1	3	7	10	-9
Triaplus AG, KJP SZ, Goldau	767	-	1	1	2	3	5	-4
Soleure								
Praxis Dr. Niederer, Olten	1036	-	1	1	-	1	1	-
RODIAG Diagnostic Centers, Olten	549	12	3	15	13	3	16	-1
Solothurner Spitäler AG, Solothurn	903	155	238	393	150	224	374	19

	Entreprise	Effectif 01.01.2019			Effectif 01.01.2018			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Saint-Gall								
Forschungsstelle für Umweltbeobachtung, Rapperswil	503	3	8	11	3	8	11	-
Geriatrische Klinik St. Gallen AG, St. Gallen	319	6	11	17	8	10	18	-1
Hirslanden Klinik Stephanshorn, St. Gallen	1058	24	17	41	24	15	39	2
Infomed Verlags-AG, Wil	206	2	2	4	2	1	3	1
Kantonsspital St. Gallen, St. Gallen	302	314	377	691	308	359	667	24
Kliniken Valens, Valens	312	10	14	24	12	11	23	1
Ostschweizer Kinderspital St. Gallen, St. Gallen	317	18	66	84	20	57	77	7
Psychiatrische Dienste - Sektor Nord, Wil SG	310	23	33	56	27	35	62	-6
Psychiatrische Dienste - Sektor Süd, Pfäfers	309	25	34	59	24	30	54	5
Rosenklinik AG, Rapperswil-Jona	1016	4	2	6	4	1	5	1
Spital Grabs, Grabs (Region Rheintal Werdenberg Sarganserland), Rebstein	305	71	85	156	73	87	160	-4
Spital Linth, Uznach	304	9	21	30	12	24	36	-6
Spital Wattwil, (Region Fürstenland Toggenburg), Wattwil	313	10	10	20	7	15	22	-2
Spital Wil, (Region Fürstenland Toggenburg), Wil SG	316	23	28	51	23	25	48	3
Stiftung Kinder- und Jugendpsychiatrische Dienste, St. Gallen	320	1	5	6	1	9	10	-4
SVA St. Gallen, St. Gallen	852	20	14	34	19	14	33	1
Zentrum für Labormedizin, St. Gallen	303	1	2	3	2	2	4	-1
Thurgovie								
Clenia Littenheid AG, Littenheid	325	6	7	13	4	5	9	4
Gemeinschaftspraxis für Psychotherapie, Frauenfeld	1114	1	-	1	1	-	1	-
Klinik Schloss Mammern, Mammern	524	4	2	6	4	1	5	1
Praxis Dr. Böhm, Frauenfeld	831	-	1	1	-	1	1	-
Praxis Dr. Nadig, Amriswil	1019	1	2	3	-	3	3	-
Rehaklinik Zihlschlacht AG, Zihlschlacht	504	14	10	24	13	9	22	2
Rheumatologisches Versorgungszentrum Weinfelden, Weinfelden	1127	1	1	2	-	-	-	2
Spital Thurgau AG, Kantonsspital Frauenfeld, Frauenfeld	322	63	73	136	64	65	129	7
Spital Thurgau AG, Kantonsspital Münsterlingen, Münsterlingen	323	89	105	194	84	92	176	18
Spital Thurgau AG, Klinik St. Katharinental, Diessenhofen	533	8	7	15	6	7	13	2
Spital Thurgau AG, Praxisgemeinschaft Storchen AG, Münsterlingen	1071	1	-	1	1	-	1	-
Spital Thurgau AG, Psychiatrische Klinik Münsterlingen, Münsterlingen	324	34	58	92	32	58	90	2
VAMED, Zihlschlacht	1077	2	-	2	2	-	2	-

Uri	Entreprise	Effectif 01.01.2019			Effectif 01.01.2018			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Kantonsspital Uri, Altdorf	218	11	18	29	11	20	31	-2
Vaud								
Administration des Hospices cantonaux, Lausanne	530	-	-	-	1	2	3	-3
ASMAV, Lausanne	1086	-	1	1	-	-	-	1
Centre Hospitalier Universitaire Vaudois, Lausanne	354	487	656	1'143	480	660	1'140	3
Centre Hospitalier Yverdon Chamblon, Yverdon-les-Bains	364	46	77	123	48	69	117	6
Département universitaire de médecine & santé communautaire, Lausanne	344	7	21	28	6	14	20	8
EHC-Hôpital de Morges, Morges	360	40	70	110	34	60	94	16
Fondation de Nant, Corsier-sur-Vevey	363	21	34	55	21	38	59	-4
Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique SA GHOL, Nyon	373	29	55	84	27	46	73	11
Hirslanden, Clinique Bois-Cerf SA, Lausanne	990	4	1	5	3	1	4	1
Hirslanden, Clinique Cecil, Lausanne	987	5	1	6	6	2	8	-2
Hôpital de Lavaux, Cully	462	2	4	6	2	5	7	-1
Hôpital du Pays-d'Enhaut, Château-d'Oex	365	2	2	4	-	4	4	-
Hôpital Intercantonal de la Broye, Payerne	361	19	37	56	19	34	53	3
Hôpital Ophtalmique Jules Gonin, Lausanne	359	13	15	28	13	14	27	1
Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais, Vevey	358	66	102	168	61	94	155	13
Institut Universitaire Romand de Santé au Travail, Epalinges	357	4	4	8	7	6	13	-5
Institution de Lavigny, Lavigny	362	1	1	2	2	3	5	-3
Policlinique Médicale Universitaire, Lausanne	355	44	66	110	40	60	100	10
Secteur psychiatrique Centre, Lausanne	348	60	109	169	58	130	188	-19
Secteur psychiatrique Nord, Lausanne	352	11	39	50	18	36	54	-4
Secteur psychiatrique Ouest, Lausanne	349	8	25	33	8	21	29	4
Valais								
Air-Glacières SA, Sion	943	1	-	1	1	-	1	-
Berner Klinik Montana, Crans-Montana	383	1	4	5	3	5	8	-3
Luzerner Höhenklinik, Crans-Montana	381	2	3	5	2	3	5	-
Policlinique de Verbier SA, Verbier	644	1	1	2	1	1	2	-
RZL Rehabilitationszentrum Leukerbad AG, Leukerbad	382	-	1	1	-	1	1	-
SUVA Clinique romande de réadaptation, Sion	673	4	10	14	4	9	13	1
Zoug								
Hirslanden AndreasKlinik, Cham	989	4	4	8	1	1	2	6

	Entreprise	Effectif 01.01.2019			Effectif 01.01.2018			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Zürich								
Airport Medical Center, Zürich-Flughafen	523	6	1	7	3	2	5	2
Arbeitsgruppe für Unfallmechanik AG, Zürich	911	6	1	7	3	1	4	3
Arud Zentren für Suchtmedizin, Zürich	165	22	7	29	17	15	32	-3
Ärztenez Nordwest AG, Zürich	1080	2	-	2	2	-	2	-
Arztpraxen Net AG, Zürich	1083	2	-	2	2	1	3	-1
Clenia Gruppenpraxen AG, Winterthur	1072	3	7	10	1	1	2	8
Clenia Schlössli AG, Oetwil am See	140	26	35	61	32	56	88	-27
diepraxen Altstetten AG, Zürich	1098	6	11	17	6	7	13	4
diepraxen Dübendorf AG, Zürich	1066	2	2	4	2	2	4	-
diepraxen Friesenberg AG, Zürich	1117	2	5	7	1	3	4	3
diepraxen Schwamendingen AG, Zürich	1116	2	5	7	1	3	4	3
diepraxen Stauffacher AG, Zürich	1065	8	4	12	9	4	13	-1
diepraxen Zollikerberg AG, Zürich	1121	1	1	2	-	-	-	2
Epha.ch, Zürich	1075	1	1	2	1	1	2	-
Forel Klinik AG, Ellikon an der Thur	155	7	5	12	6	5	11	1
Gemeinschaftspraxis Frey und Grob, Winterthur	1046	-	1	1	-	1	1	-
GZO AG Spital Wetzikon, Wetzikon	125	26	41	67	32	38	70	-3
Hirslanden, Klinik Hirslanden AG, Zürich	436	41	61	102	49	67	116	-14
Hirslanden, Klinik im Park, Zürich	985	20	6	26	19	7	26	-
ipw Integrierte Psychiatrie Winterthur, Winterthur	731	31	45	76	38	43	81	-5
Kantonsspital Winterthur, Winterthur	84	143	236	379	154	248	402	-23
KLENICO AG, Zürich	1087	3	1	4	3	1	4	-
Klinik Lengg AG, Zürich	123	4	7	11	5	11	16	-5
Klinik Susenberg, Zürich	569	3	3	6	3	3	6	-
Krebsliga des Kantons Zürich, Zürich	1060	3	4	7	3	3	6	1
Lungenzentrum Hirslanden, Zürich	890	3	1	4	4	1	5	-1
MediX Gruppenpraxis AG, Zürich	872	8	18	26	7	18	25	1
MediX zürich AG, Zürich	811	3	-	3	3	-	3	-
Molecular Partners AG, Schlieren	867	58	69	127	54	63	117	10
NICER, Zürich	999	3	5	8	4	4	8	-
Paracelsus-Spital Richterswil AG, Richterswil	141	13	18	31	7	18	25	6
Pathologie Institut Enge AG (PIE), Zürich	1068	2	4	6	2	5	7	-1
Pflegezentren der Stadt Zürich, Zürich	1040	3	14	17	3	12	15	2
Praxis am Klusplatz AG, Dr. Cotar, Zürich	939	2	1	3	1	2	3	-
Praxis Dr. Amstein, Zürich	1013	1	-	1	1	-	1	-
Praxis Dr. med. Erich Küng, Zürich	671	-	-	-	-	1	1	-1
Praxis Dr. Varga, Wald ZH	1122	-	1	1	-	1	1	-
Psychiatrische Universitätsklinik, Zürich	86	99	118	217	101	105	206	11

	Entreprise	Effectif 01.01.2019			Effectif 01.01.2018			Modification	
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		
Zurich									
	Radiotherapie Hirslanden AG, Zürich	1088	2	-	2	2	-	2	-
	REGA Schweizerische Rettungsflugwacht, Zürich-Flughafen	156	11	5	16	7	2	9	7
	RehaClinic Zürich AG, Zürich	1076	2	1	3	-	2	2	1
	Sanatorium Kilchberg AG, Kilchberg	139	23	33	56	24	33	57	-1
	Schulthess Klinik, Zürich	124	51	37	88	55	34	89	-1
	See-Spital, Horgen und Kilchberg, Horgen	112	20	23	43	16	27	43	-
	Seismo Verlag AG, Zürich	427	2	4	6	2	5	7	-1
	Spital Affoltern, Affoltern am Albis	119	9	18	27	11	23	34	-7
	Spital Bülach AG, Bülach	111	44	66	110	44	62	106	4
	Spital Limmattal, Schlieren	153	39	86	125	49	86	135	-10
	Spital Männedorf AG, Männedorf	122	25	40	65	24	39	63	2
	Spital Uster, Uster	116	40	75	115	43	76	119	-4
	Spital Zollikerberg, Zollikerberg	114	14	40	54	19	29	48	6
	Städtische Gesundheitsdienste, Zürich	1039	6	8	14	4	10	14	-
	Stadtspital Triemli, Zürich	146	83	136	219	74	140	214	5
	Stadtspital Waid, Zürich	145	27	44	71	35	49	84	-13
	Stiftung SOMOSA, Winterthur	452	2	-	2	2	-	2	-
	Tox Info Suisse, Zürich	500	3	36	39	3	35	38	1
	Universität Zürich, Zürich	927	2'119	2'511	4'630	2'093	2'432	4'525	105
	Universitätsklinik Balgrist, Zürich	121	66	37	103	68	31	99	4
	UniversitätsSpital Zürich, Zürich	85	631	665	1'296	611	634	1'245	51
	Verein für medizinische Qualitätskontrolle, Zürich	729	1	5	6	1	4	5	1
	Veterinary Anaesthesia Service, Winterthur	949	1	1	2	1	1	2	-
	VSAO Sektion Zürich, Zürich	877	-	1	1	-	1	1	-
	Zentralpraxis Wallisellen AG, Wallisellen	887	-	1	1	-	1	1	-
	Zürcher RehaZentrum Wald, Wald ZH	127	10	8	18	8	13	21	-3
Assurance du risque									
	Risikoversicherung bei Stellenunterbruch (Kreis A)	9040	51	95	146	43	105	148	-2
	Risikoversicherung bei Stellenunterbruch (Kreis B)	9050	2	9	11	6	11	17	-6
Total			9 356	12 068	21 424	9 275	11 739	21 014	410

DEPREZ

Experten für berufliche Vorsorge / Aktuare
Experts en matière de prévoyance professionnelle / Actuaire-conseils

Deprez Experten AG Neustadtgasse 7 8001 Zürich Telefon 044 - 262 10 52 homepage: www.deprez.ch
E-mail: olivier.deprez@deprez.ch christoph.furrer@deprez.ch

Fondation de prévoyance ASMAC Confirmation de l'Expert en prévoyance professionnelle

Pour le calcul du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes, nous avons à disposition l'effectif des bénéficiaires de rentes au 1.1.2019 ainsi que les règlements de la Fondation de prévoyance ASMAC, en particulier le Règlement de fondation et le Règlement de provisions. Les valeurs effectives ont été calculées comme l'année précédente en application des bases actuarielles LPP 2015, tables générationnelles, avec un taux d'intérêt technique de 2.0%. Est constituée en complément une provision pour la réduction du taux d'intérêt technique à 1.5 pour cent (à hauteur de 5 pour cent des valeurs effectives des rentes). Le calcul du capital de prévoyance des assurés actifs et des autres provisions techniques a été effectué par la Fondation elle-même.


Indicatifs de la situation financière au 31 décembre 2018

Fortune de prévoyance	CHF	2'527'148'399
Capital de prévoyance assurés actifs	CHF	1'922'250'452
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	CHF	369'436'037
Provisions techniques	CHF	69'000'000
Capital de prévoyance au total	CHF	2'360'686'489
Taux de couverture selon art. 44 OPP2		107.1%

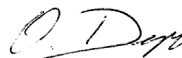
Confirmations

- En tant qu'Experts en prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52d et 52e LPP et de l'art. 40 OPP2 ss., agréés par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), nous confirmons que nous répondons aux exigences en matière d'indépendance stipulées dans l'art. 40 OPP2 et selon la directive de CHS PP « Indépendance des experts en prévoyance professionnelle ».
- Nous confirmons que la Fondation de prévoyance ASMAC, dans le sens de l'art. 52e al. 1 let. a LPP, offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements.

Deprez Experts SA



Christoph Furrer
Expert agréé en prévoyance professionnelle



Dr Olivier Deprez
Expert agréé en prévoyance professionnelle

Zurich, 2 mai 2019



Tél. +41 31 327 17 17
Fax +41 31 327 17 38
www.bdo.ch

BDO SA
Hodlerstrasse 5
3001 Berne

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Conseil de fondation de la Fondation de prévoyance de l'ASMAC, Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de prévoyance de l'ASMAC, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.



Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantis- saient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Berne, le 6 mai 2019

BDO SA

Matthias Hildebrandt
Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé

pp. Sibylle Schmid
Experte-révisseure agréée

Annexe
Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

